









SAGE de la Baie de Saint Brieuc – Charte de Territoire 2011 -2015

Bilan 2011 - 2013

Presenté lors de la Commission Locale de l'Eau du 21 février 2014









SOMMAIRE

PREA	AMBULE	3
l.	CARTOGRAPHIE DES ESPACES STRATEGIQUES	4
II.	MISE A JOUR DES EXPLOITATIONS CONCERNEES	7
III.	MISE EN ŒUVRE DES DIAGNOSTICS ET 1ERS ENGAGEMENTS	8
IV.	LE SUIVI DES OBJECTIFS TERRITORIAUX DU PLAN DE LUTTE	15
V.	LES ACCOMPAGNEMENTS DES AGRICULTEURS	31
VI.	ACCOMPAGNEMENTS COLLECTIFS	35
VII.	VOLET FONCIER	45
VIII.	VOLET ECONOMIQUE	51
IX.	VOLET ASSAINISSEMENT	54
Χ.	AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES	57
XI.	BILAN FINANCIER	59
XII.	POINT SUR LES FLUX D'AZOTE ET LES ECHOUAGES	61
XIII.	CONCLUSION	66

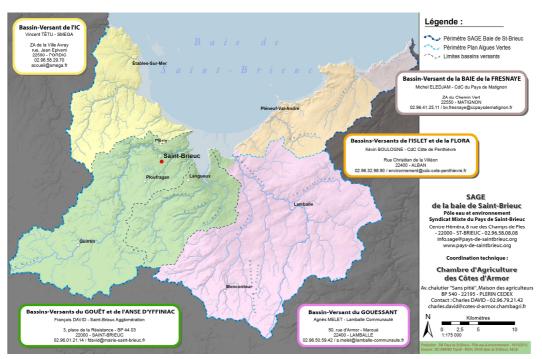
PREAMBULE

La Charte de Territoire de la Baie de Saint-Brieuc, mise en œuvre dans le cadre du Plan de Lutte de Lutte contre les Algues Vertes, est le fruit d'un long travail de concertation entre l'ensemble des acteurs du territoire dont voici les principales dates de mise en œuvre :

- Validation des objectifs : Commission Locale de l'Eau du 24 Juin 2011,
- Signature de la Charte de Territoire : 7 Octobre 2011,
- Signature de la Convention Cadre des prescripteurs : 1^{er} Février 2012.

La mise en œuvre des actions du Plan de Lutte contre les Algues Vertes induit un important travail de coordination, de formation, d'animation, de construction partagée des outils opérationnels. Il s'agit, en particulier, des opérations confiées **au Syndicat Mixte du Pays de St-Brieuc** par la charte de territoire signée le 7 Octobre 2011 : coordination générale, formation des techniciens, volet économique, plate-forme foncière, animation changement de systèmes (Cf. Annexe 3 de la charte de territoire).

Les structures porteuses des programmes de bassins-versants assurent quant à elles l'animation, la coordination et le suivi à l'échelle de chacun des bassins-versants, la cartographie des espaces stratégiques et sa restitution aux exploitants agricoles, ainsi que la coordination avec l'ensemble des autres actions de ces programmes visant la préservation et l'aménagement des milieux aquatiques et l'atteinte des objectifs d'état des masses d'eau concernées.



La **Chambre d'Agriculture** est maître d'ouvrage de la coordination des structures « prescripteurs » impliquées ainsi que de l'animation collective agricole et des diagnostics fonciers.

17 structures agricoles ont signé la convention cadre, soulignant ainsi l'engagement important du monde professionnel dans le Plan de Lutte :































SARL LE GOFF QUALITECHS

Tous ces partenaires sont réunis au sein du **Comité Opérationnel** (COMOP), mis en place conformément à l'annexe 7 de la Charte de territoire, qui se réunit chaque trimestre afin de suivre la mise en œuvre de la Charte de territoire.

I. CARTOGRAPHIE DES ESPACES STRATEGIQUES

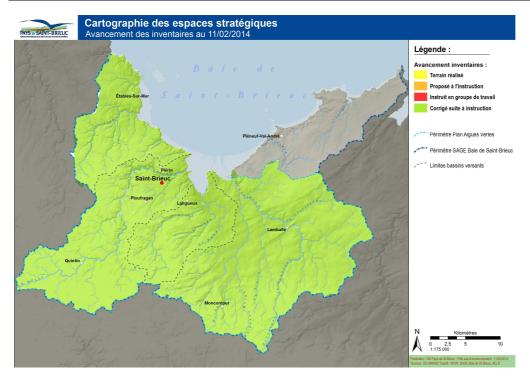


Figure 1 : Avancement de la cartographie des espaces stratégiques, Source : Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

Au 21 février, l'ensemble du périmètre du plan algues vertes sur la baie de St-Brieuc a fait l'objet d'investigations de terrain et de production des données cartographiques par les bassins-versants, instruites par le groupe de travail de la CLE, corrigées et intégrées à la base globale gérée par le Syndicat Mixte du Pays :

Territoire o	97 000 ha	couverture	
Rappel de la p	prévision de l'enveloppe de référence	17 460 ha	18 %
	Zones humides effectives	10 664 ha	11 %
Espaces stratégiques	Zones humides potentielles	1 412 ha	1 %
	Parcelles drainées	6 052 ha	6 %

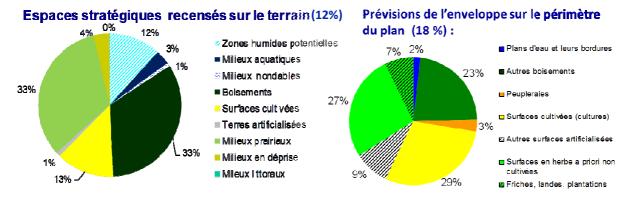


Figure 2 : Comparaison entre les types d'espaces stratégiques relevés (zones humides effectives et potentielles) et les prévisions d'occupation du sol de l'enveloppe de référence, Source : Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

Il est important de noter que si l'enveloppe de référence recouvrait 18 % du périmètre du plan, les espaces stratégiques inventoriés en zones humides effectives et potentielles ne représentent que 12 % du territoire. Par contre la répartition des types d'espaces stratégiques identifiés est proche des prévisions de l'enveloppe (Cf. *Figure 2*) : les zones humides cultivées augmentées des zones humides potentielles relevées sur le terrain représentent 25 % des espaces décrits, ce qui n'est pas loin de correspondre à la part évaluée des surfaces cultivées de l'enveloppe (29%).

Il est à noter que seulement 48 % des zones humides inventoriées sont incluses dans la SAU des exploitations de la baie (dites « en SAU », sur la base du Registre Parcellaire Graphique (RPG) de la PAC en 2013). Au sein de ce dernières, on retrouve des boisements et friches déclarées en « autres terres » et non soumises à une gestion agricole, pour 434 ha. Ce qui amène à reconsidérer les objectifs en valeur absolue (ha) tels qu'adoptés dans la Charte de territoire.

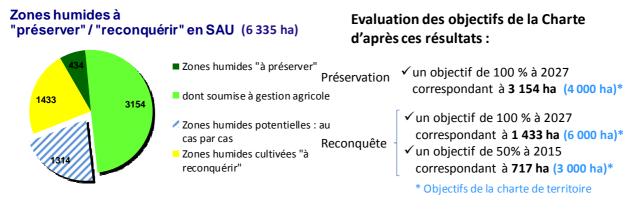


Figure 3 : Evaluation des valeurs des objectifs fixés à partir des résultats des investigations de terrain, Source : Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

Ainsi:

- l'objectif de 100 % de préservation des prairies humides à 2027 se traduit donc par un objectif en surface de **3 154 ha** (au lieu des 4000 estimés initialement)
- l'objectif de 50 % de reconquête des zones humides cultivées à 2015 correspond à **717 ha** (*au lieu des 3 000 ha estimés initialement*), et donc celui de 100 % à 2027 à 1 433 ha.

Les zones humides potentielles et les cultures inondables (pour 1 314 ha) peuvent participer à l'objectif de reconquête, mais cette reconquête, qui suppose des aménagements hydrauliques, ne peut s'envisager qu'au cas par cas au vu des situations particulières de chacune des surfaces concernées (faisabilité technique des aménagements, pérennité et cohérence avec les évolutions du système d'exploitation - Cf. Annexe 1 au programme d'action – notice espaces stratégiques). Un exemple de réalisation en 2013 de tels aménagements est présenté au Chapitre X, page 57.

On a donc un écart « structurel » à l'objectif concernant la préservation et la reconquête de ces espaces d'environ 3 000 ha, ce qui représente un peu plus de 5 % de la SAU du périmètre. Cet écart substantiel entre les surfaces effectivement cartographiées et les surfaces initialement prévues dans la charte de territoire peut questionner l'objectif global retenu concernant l'évolution des pratiques sur 20 % de la SAU.

La différence entre les prévisions de l'enveloppe et le résultat des investigations s'explique essentiellement par les principes qui ont présidé à la construction de l'enveloppe : en effet, le principal objectif de l'enveloppe de référence (Cf. Guide de production de l'enveloppe de référence, annexe 3.1 du PAGD), était d'identifier les secteurs où la probabilité de présence de zones humides était forte afin de prendre les précautions nécessaires en cas de projet d'urbanisme sur les parcelles concernées. Aussi l'enveloppe était volontairement « large », afin de ne pas risquer d'omettre de parcelles, et englobait forcément des terrains qui se révèlent, in fine, non humides. Elle incluait également (pour environ 10 %) des surfaces déjà identifiées comme bâties en 2008. Enfin, le croisement avec le RPG PAC montre que seulement 48 % des zones humides inventoriées sont déclarées à la PAC. Il y a de nombreuses prairies (805 ha) et quelques surfaces caractérisées comme cultures humides (157 ha) qui ne font pas partie de la SAU des exploitations et donc pour lesquelles on ne dispose d'aucun outil (engagement dans une Charte, MAE) pour en assurer la préservation ou la reconquête. On peut par contre en empêcher la destruction via le Règlement du SAGE et leur intégration dans les documents d'urbanisme des communes.

Notons également que les résultats finaux de cette cartographie diffèrent (à la baisse) des prévisions faîtes en octobre 2013 par extrapolation à partir des résultats sur les surfaces couvertes à cette date. Cette différence peut être imputée à trois facteurs :

- des modifications sont intervenues à la suite des retours sur le terrain réalisés à la demande des exploitants lors des restitutions ou encore lors des démarches de validation des inventaires communaux,
- Les derniers secteurs couverts par la cartographie, entre septembre 2013 et janvier 2014, étaient des secteurs urbains (portions aval des bassins du Gouët, du Gouëdic et de l'Urne situées sur l'agglomération de St-Brieuc) sur lesquelles les zones humides sont extrêmement résiduelles et les proportions observées sur le reste du bassin ne se retrouvent pas du tout, faussant l'extrapolation faite à cette date,
- Les surfaces déclarées à la PAC en 2013 ont évolué par rapport à 2010.

Modification des limites du bassin-versant

La réalisation de cette cartographie intégrale des écoulements a permis également d'apporter une plus grande précision aux contours hydrographiques des bassins versants. L'exemple de la Figure 4 illustre l'écart que l'on peut constater localement entre le périmètre officiel tel que défini initialement et les contours du bassin-versant précisés grâce au relevé des réseaux d'écoulement et aux données topographiques du nouveau modèle numérique de terrain au pas de 5m.

Sur cet exemple sont représentés en jaune entouré de rouge les îlots n'appartenant finalement pas au bassin hydrographique mais considérés dans le périmètre du plan de Lutte, et figurent en transparent entouré de rouge ceux inclus dans le nouveau tracé mais considérés comme hors du périmètre officiel.

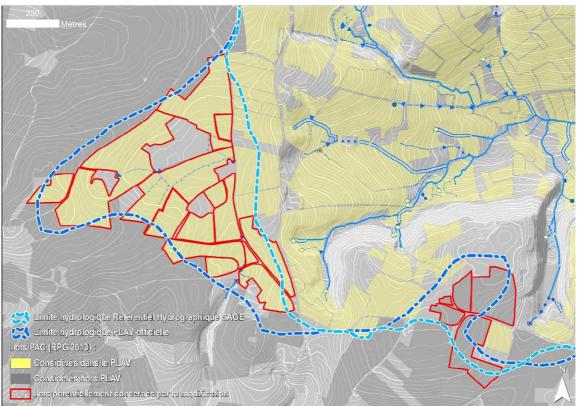


Figure 4 : Exemple d'écarts constaté entre les tracés des bassins hydrographiques du Plan de Lutte contre les Algues Vertes et leurs impacts sur l'appartenance ou non des îlots au Plan, Source : Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

La correction de ces écarts est nécessaire à la crédibilité du Plan de Lutte et à l'adhésion des agriculteurs exploitant ces îlots. Leur réticence à s'engager sur des parcelles manifestement à l'extérieur du bassin-versant est compréhensible.

Ce travail peut également amener à inclure de nouvelles exploitations dans le périmètre du plan de Lutte et à en exclure d'autres.

Le présent bilan sera donc complété prochainement d'une identification des îlots à reconsidérer dans

ou hors du plan de lutte à la suite de cette nouvelle délimitation, plus précise, des contours du bassin-versant.

II. MISE A JOUR DES EXPLOITATIONS CONCERNEES

Sur la base du RPG 2013 et du périmètre officiel défini en 2011, les exploitations répondant aux critères de la charte de territoire ont été identifiées. Il s'agit des exploitations :

- ayant plus de 3 hectares déclarés exploités dans le périmètre du territoire concerné, et/ou
- dont le siège d'exploitation se situe dans le périmètre du territoire concerné.

On comptabilise ainsi **1 356 exploitations** concernées par le plan de lutte contre les algues vertes de la baie de St-Brieuc, pour une SAU totale exploitée de **57 928 ha**.

Notons que depuis le début du plan, on assiste à un tassement du nombre d'exploitations concernées. Cette évolution correspond à l'évolution générale du nombre de structures agricoles. Dans le même temps, la SAU demeure stable.

Lors de son assemblée du 11 Octobre 2013, sous sa forme élargie de Comité Algues Vertes, la CLE a pris les délibérations N°C 2013-23 et C-2013-24 qui stipulent que les exploitations ayant leur siège et moins de 3 ha de SAU sur le bassin versant, les exploitations avec au moins un gérant de plus de 58 ans et n'ayant pas encore répondu aux sollicitations ainsi que les exploitations concernées simultanément par les Plans de Lutte de la Baie de Saint-Brieuc et de la baie de la Fresnaye mais avec une majorité de leurs terres sur le territoire de ce dernier seront comptées à part dans l'atteinte de l'objectif d'adhésion de 90% des agriculteurs.

Sur la base du RPG 2013, on dénombre ainsi **143 exploitations** à compter à part, qui mettent en valeur 1 597 ha sur le périmètre tel que défini initialement. Ces 143 exploitations se répartissent comme suit :

- 6 exploitations avec uniquement leur siège sur le territoire de la Baie de Saint-Brieuc,
- 59 exploitations pour 105 ha avec moins de 3 ha sur le territoire de la Baie de Saint-Brieuc,
- 61 exploitations avec plus de 3 ha sur le territoire de la Baie de Saint-Brieuc mais avec au moins un gérant de plus de 58 ans qui n'ont pas répondu aux sollicitations. Ces exploitations totalisent 1 183 ha de SAU sur le périmètre du Plan de Lutte. A l'inverse, 212 exploitations (10 900 ha) avec plus de 3 ha sur le territoire de la Baie de Saint-Brieuc mais avec au moins un gérant de plus de 58 ans ont désigné un prestataire pour la réalisation du diagnostic,
- 17 exploitations (pour 309 ha) majoritairement incluses dans le périmètre du Plan de Lutte de la Baie de la Fresnaye.

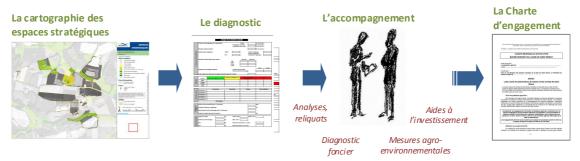
Le solde sans les exploitations « comptées à part » représente donc 1 213 exploitations et 56 331 ha de SAU.

Précisons que bien évidemment l'ensemble des travaux (cartographies, diagnostics, élaboration des chartes, accompagnements...) a visé l'ensemble des exploitations concernées, qu'elles soient au final considérées comme à compter à part ou non.

III. MISE EN ŒUVRE DES DIAGNOSTICS ET 1ERS ENGAGEMENTS

III.1. RAPPEL DU DEROULEMENT

La restitution des cartographies des espaces stratégiques est pour l'exploitant le point d'entrée de la procédure permettant d'aboutir à l'engagement dans une charte individuelle :



Les étapes de ce parcours sont :

- La connaissance des espaces stratégiques : cartographie et restitution à l'échelle de l'exploitation,
- Un diagnostic permettant:
 - ✓ La récupération d'informations préalables (PAC, déclaration de flux, reliquats, espaces stratégiques),
 - ✓ Une approche globale de l'exploitation au travers d'un nombre restreint d'indicateurs : pressions azotées, pratiques de fertilisation, reliquats, gestion de la couverture des sols, rotations, gestion des prairies / système fourrager, gestion des espaces stratégiques...,
 - ✓ Des échanges approfondis avec un technicien afin d'identifier les points d'amélioration et les freins aux évolutions.
- Une charte : formaliser les engagements pris, préciser les accompagnements souhaités et indiquer les engagements envisageables à plus longue échéance.

III.2. ETAT D'AVANCEMENT DE LA RESTITUTION DE LA CARTOGRAPHIE DES ESPACES STRATEGIQUES AUX EXPLOITANTS

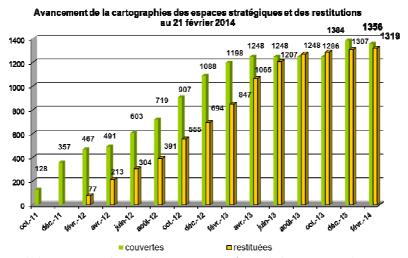


Figure 5 : Avancement de la couverture des exploitations concernées et de la restitution des cartes aux exploitants, Source : Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

A quelques exceptions près, la restitution des cartes des espaces stratégiques aux exploitants est terminée. Les cartes des espaces stratégiques n'ont pas été remises à 37 exploitations qui totalisent 715 ha dans le périmètre d'action.

Parmi ces 37 exploitations, six exploitations n'ont pas de surface et ne sont pas concernées par ces espaces. Neuf exploitations ont explicitement refusé la remise de ces cartes ou n'ont pas souhaité adhérer à la démarche du Plan. Certaines exploitations (8) à cheval sur les deux Plans de Lutte de la Baie de Saint-Brieuc et de la Baie de la Fresnaye se verront remettre les cartes par les techniciens de la Baie de la Fresnaye.

Avec la mise à jour qui a suivi la déclaration PAC 2013, 9 nouvelles exploitation sont apparues et doivent faire l'objet de cette restitution.

Enfin, les restitutions sont également à terminer dans 5 exploitations. Ce travail n'a pas encore pu être réalisé à ce jour car un retour sur le terrain ou un complément s'avère nécessaire soit à la demande de l'exploitant, soit du fait d'une restructuration importante intervenue dans l'intervalle sur le parcellaire de l'exploitation.

Ces 14 exploitations qui nécessitent encore une intervention des bassins versants totalisent 128 ha de SAU. Ces dernières restitutions seront réalisées dans les meilleurs délais. Elles suivront immédiatement la demande de ces exploitants qui souhaiteront engager leur diagnostic.

III.3. MOBILISATION DES EXPLOITANTS : CHOIX DU PRESTATAIRE ET ACCORD POUR UN DIAGNOSTIC

III.3.A. CINETIQUE D'ADHESION DES AGRICULTEURS AU PLAN DE LUTTE

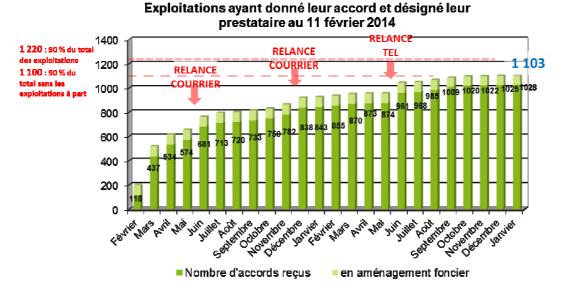


Figure 6: Avancement de la mobilisation des exploitants, Source : Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

Au 11 février 2014 **81 % des exploitants concernés,** soit 91 % en excluant ceux comptés à part, ont retourné leur accord de transmission de données et désigné le prestataire qui les accompagnera dans la réalisation de leur diagnostic.

Ces résultats intègrent les exploitations concernées par les aménagements fonciers agricoles et forestiers (AFAF) d'Hénon et de Saint-Carreuc dont le diagnostic a été confié à la Chambre d'Agriculture, prestataire du Conseil Général des Côtes d'Armor dans le cadre de l'AFAF.

Notons que les différentes relances réalisées par la Chambre d'Agriculture et les structures agricoles prestataires se sont révélées efficaces, et les dernières relances téléphoniques opérées suite à la réunion du 7 juin 2013 pont permis d'obtenir 154 adhésions supplémentaires au Plan.

III.3.B. LES REFUS DE DIAGNOSTIC

Si 1 103 exploitants ont fait part de leur volonté d'adhérer à la démarche, seulement 60 exploitants contactés ont explicitement indiqué leur refus de réaliser un diagnostic. Il a été demandé d'expliciter dans la mesure du possible les raisons de ces refus.

Situation difficile contact 3 Peu de surfaces 6 Décès 3 Arrêt d'activité 24

Raisons de l'absence de diagnostic

Figure 7 : Raisons invoquées par les agriculteurs lors du refus du diagnostic Algues vertes, Source : Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

Les raisons de ces « refus » sont principalement une opposition à la démarche ou un arrêt d'activité. 6 exploitants n'ont pu être contactés à ce jour (courrier non distribué et coordonnées téléphoniques incorrectes).

Trois exploitations ont été exclues du plan sans même être sollicitées compte-tenu de leur situation très délicate (réglementaire, sociale et/ou économique).

Au final, à la date du 11 février 2014, sur les 1 356 exploitations concernées, 66 ont refusé ou ne sont pas en mesure de réaliser un diagnostic, 1 091 exploitations ont accepté d'entrer dans la démarche, 143 sont comptées à part. Restent 56 exploitations qui n'ont pas encore répondu aux différentes sollicitations.

Cela représente un taux d'engagement dans la démarche de 91 % des exploitations en déduisant celle comptées à part.

III.4.A. CINETIQUE DE REALISATION DES DIAGNOSTICS ET DES CHARTES

1 220 : 90 % du total 935 954 1030 1040 1200 1 100:90% du total sans les exploitations 830 800 600 400 200 sedendi. Modellore Notice of theordate Samiler Solin

Diagnostics en cours

Nombre de diagnostics et de chartes au 11 février 2014

Figure 8 : Avancement des diagnostics et des Chartes individuelles d'engagement, Source : Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

■ Charte

Au 11 février 2014, **1 040 agriculteurs mettant en valeur 87 % de la SAU du périmètre** ont entamé leur diagnostic et 63 exploitants ayant choisi leur prestataire attendent la venue de leur technicien. Ces chiffres intègrent les exploitations comptées à part.

Parmi les 1 040 diagnostics entamés, 891 sont finalisés au 11 février 2014.

Ces diagnostics ont débouché à ce jour sur 734 propositions de chartes. Le tableau suivant détaille les proportions que représentent les exploitations ayant proposé ces chartes.

	Part du nombre d'exploitations	Part de la SAU
Part du total des exploitations	55 %	66 %
Part sans les exploitations comptées à part	61 %	67 %

Durant le dernier trimestre, 80 chartes ont été retournées chaque mois, soit le double du rythme observé depuis le début de la mise en œuvre : cela montre que l'on est en train de récolter le bénéfice des efforts déployés.

La répartition des engagements (*Figure 9*) est globalement homogène. Les sous-bassins en aval sont en retard du fait du déploiement des actions du Plan, qui s'est faite de l'amont du bassin vers l'aval, en priorisant les secteurs définis comme « sensibles » dans la Charte de territoire (Article 4).

Certains sous bassin à l'amont présentent un taux d'engagement plus faible. Ces résultats mériteraient d'être étudiés afin d'identifier plus clairement les facteurs à l'origine de ce retard d'engagement (évolution plus longue à attendre des systèmes d'exploitation en place, structures foncières, bassins-versants contentieux,...).

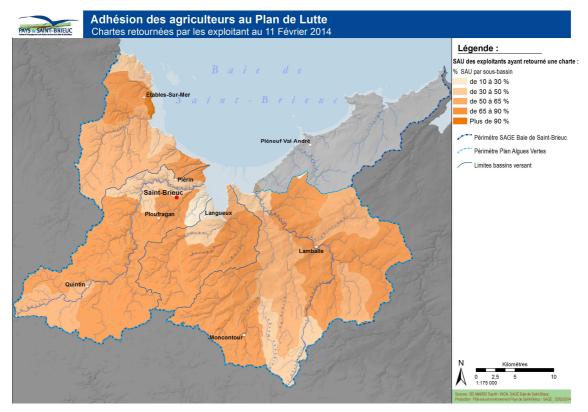


Figure 9 : Etat d'avancement des engagements (chartes retournées par les exploitants), SAU des exploitants ayant retourné une charte (en % de SAU par sous-bassin), Source : Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

III.4.B. LES REFUS DE SIGNATURE DE CHARTE

Les 891 diagnostics réalisés ont débouché à ce jour sur le retour de 734 chartes. 80 exploitants ont refusé pour l'instant tout engagement. On constate donc un taux d'échec ou d'abandon de 10 % lors de la réalisation de ces diagnostics. De la même façon que pour les diagnostics, une analyse de ces refus d'engagement a été demandée afin d'identifier les éventuels freins à lever.



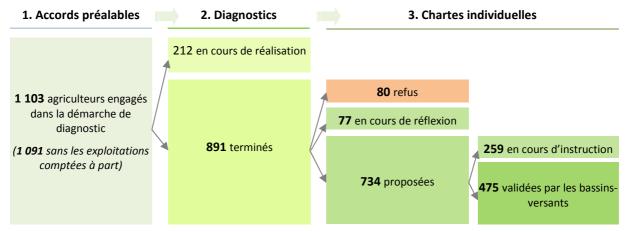
Figure 10 : Raisons invoquées par les agriculteurs lors du refus de signature d'une charte individuelle, Source : Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

Les refus constatés liés à la proximité d'une cessation d'activité ou aux faibles surfaces de l'exploitation concernées par le périmètre du plan viennent appuyer le fait de compter à part ces situations. Les motifs inconnus ou motivés par la difficulté à s'engager pourront à priori être retravaillés. Les exploitants ayant opposé des refus « secs », non justifiés, devront être mis face à leurs responsabilités.

Certains ne signent pas de charte individuelle faute d'engagements immédiatement possibles. Il faudra prévoir un temps d'échange avec ces agriculteurs pour bien identifier les freins à la signature, les solutions à long terme envisageables.

III.4.C. LES PERSPECTIVES EN TERMES DE SIGNATURE DE CHARTES

Analyse de la situation et de la dynamique en termes d'engagements au 11 février 2014:



Rappelons qu'un délai de réflexion d'environ 3 mois a été jugé nécessaire entre le début de la réalisation du diagnostic et la proposition d'une charte d'engagement. A l'issue de ce délai peu compressible, cette proposition est examinée par le bassin-versant qui est susceptible de demander au prestataire des explications afin d'identifier les freins justifiant de faibles engagements ou encore afin d'obtenir des engagements plus poussés. Enfin, ces chartes ont été voulues évolutives et le bassin-versant ou le prestataire peut engager l'exploitant à bénéficier d'un accompagnement plus poussé afin de concrétiser des engagements supplémentaires dans les années suivantes.

Les <u>seules 475 chartes validées à ce jour</u> par les bassins-versants forment le matériau d'analyse de l'atteinte des objectifs territoriaux stratégiques de la charte de territoire présentée au chapitre IV. Ces 475 exploitations ayant signé des chartes individuelles représentent une SAU de 24 100 ha (soit 42 % de la SAU du périmètre).

Le graphique ci-dessous résume la situation actuelle de l'adhésion et réalise une projection de réalisation des objectifs en termes d'engagement des exploitants dans une charte individuelle.

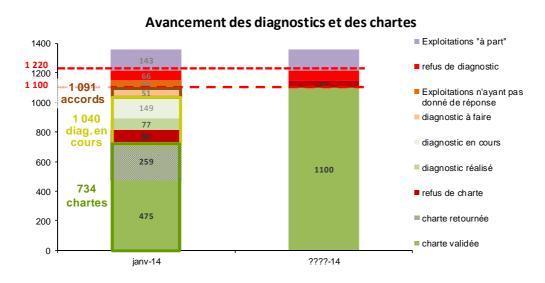


Figure 11 : Graphique synthétique de l'avancement du Plan de Lutte contre les Algues Vertes de la Baie de Saint-Brieuc et projection des résultats prévisibles, Source : Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

L'histogramme de droite (Figure 11) simule le résultat final des engagements en cours à dynamique constante (et population agricole constante) et sous réserve que :

- les 1 091 agriculteurs ayant décidé de faire un diagnostic et qui ne sont pas comptées à part aillent jusqu'au bout de la démarche,
- que le taux de refus d'engagement constaté à ce jour soit réduit,
- que les exploitations n'ayant pas encore répondu aux sollicitations entrent dans la démarche.

Réunis en COMOP le 28 janvier 2014, les maîtres d'ouvrage du Plan de lutte sont convaincus que le nombre de 1 100 agriculteurs signataires d'une charte individuelle puisse être atteint sous les conditions suivantes :

- Le comité Régional de suivi du Plan de lutte gouvernemental contre les algues vertes doit indiquer rapidement si le Plan de lutte de ma Baie de Saint-Brieuc se poursuit sous le régime volontaire ou dans le cadre d'un arrêté de Zone Soumise à Contrainte Environnementale (ZSCE).
- La poursuite des diagnostics doit intervenir dans un temps défini. Au vu du rythme mensuel de 50 à 60 chartes, 5 à 6 mois sont nécessaires pour réaliser les 300 à 400 diagnostics et chartes restant,
- Il est nécessaire d'améliorer le taux de signature d'une charte après un diagnostic en intégrant bien les freins de chaque exploitation et les évolutions positives limitant des risques de fuites d'azote même si elles ne participent pas à l'atteinte des objectifs tels que définis dans la charte de territoire,
- Une relance des 56 exploitations n'ayant pas encore répondu aux sollicitations doit être faite afin de les inciter à intégrer la démarche,
- Un travail doit être entrepris avec les 80 exploitations ayant refusé de signer une charte suite à un diagnostic pour bien comprendre les freins à la signature, proposer des pistes de travail et distinguer grâce à une charte évolutive les engagements immédiats des engagements à long terme,
- Ces relances seront organisées en insistant sur leur responsabilité quant à l'atteinte ou non des objectifs du Plan et les conséquences réglementaires éventuelles,
- Les structures réalisant les diagnostics doivent rester mobilisées. Certaines d'entre elles sont particulièrement concernées par les diagnostics qui doivent encore être faits.

L'atteinte des 1 100 chartes signées signifierait que 90 % des agriculteurs (hors exploitations comptées à part) et plus de 90 % de la SAU du territoire sont engagés dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques afin de limiter les fuites d'azote.

IV. LE SUIVI DES OBJECTIFS TERRITORIAUX DU PLAN DE LUTTE

Dans ce rapport, le suivi des objectifs reprend les éléments présentés lors de la CLE du 21 février 2014. L'évaluation menée se base sur <u>les engagements contenus dans les seules 475 chartes validées à cette date. Les exploitations concernées totalisent 24 100 ha de SAU soit 42 % de la SAU du périmètre.</u>

Outre le suivi des engagements des chartes, le Plan de Lutte prévoit de suivre l'évolution des pratiques via les déclarations des agriculteurs (déclaration PAC, déclaration de flux...). Une évaluation sur la base de ces déclarations vient donc compléter la précédente sur certains des objectifs.

Nombre de chartes par Bassin Versant

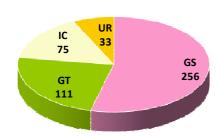




Figure 12 : Répartition en nombre et en SAU des exploitations avec une charte validée par bassin versant, IC, UR : Urne, GT : Gouët, GS : Gouessant, Source : Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

GT_ 6 070

Cette répartition est comparable à la répartition globale des exploitations concernées par le Plan de Lutte de la Baie de Saint-Brieuc dans les différents bassins-versants. Elle démontre ainsi l'avancement homogène du Plan sur le bassin versant de la Baie.

Pour chacun des objectifs territoriaux suivis, les graphiques suivants présentent le niveau ou le total des engagements contenus dans les 475 chartes individuelles validées à ce jour. Afin d'évaluer la distance à l'objectif malgré la faiblesse de l'échantillon analysé (475 chartes sur les 1 100 visées), la valeur, soit relative, soit rapportée à l'hectare de l'objectif territorial est figurée en tiretés rouges. (Par exemple, une baisse globale de la pression azotée sur le bassin de 700 T d'ici 2015, si elle devait résulter uniquement des engagements recensés dans les chartes, devrait se traduire par des engagements moyens de baisse de 12 kg par ha de SAU.)

IV.1. REDUIRE DE LA PRESSION AZOTEE (700 T EN 2015; 2 330 EN 2027)

1. Evaluation au travers des 475 Chartes validées au 11 février 2014

L'engagement de réduire la pression azotée a été pris par 64 agriculteurs signataires d'une charte (13 % des 475). L'ensemble des engagements correspond à une baisse totale de 62 t d'azote, 36 t d'azote minéral et 26 t d'azote organique.

	Total des chartes	Exploitations avec cet engagement
Nombre d'exploitations	475	64
Engagements de baisse de pression	62 T	62 T
Engagement moyen (en kg/ha)	3	19

Baisse de la Pression azotée (en kg/ha)

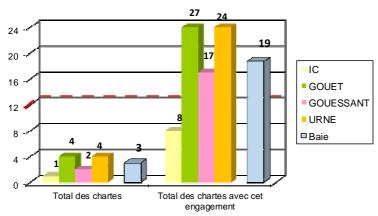


Figure 13 : Niveaux d'engagement moyen de Baisse de pression azotée par bassin versant, Source : Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

L'objectif d'une baisse de 700 T pression azotée sur la baie correspond à une baisse de 12 kg d'azote par hectare de SAU (tiretés rouges figurés sur le graphique ci-dessus).

Les histogrammes de droite indiquent les engagements moyens à l'hectare des 64 signataires de cet engagement et ceux de gauche indiquent la baisse moyenne par hectare calculée sur la totalité des 475 chartes validées.

Dans ces chartes figurent aussi les engagements évolutifs des agriculteurs, engagements qui pourront être mis en œuvre sous réserve de lever les freins à l'évolution sur les exploitations. Ces engagements correspondent à une baisse supplémentaire potentielle de 9 t d'azote minéral.

Afin d'expliquer les éventuels écarts entre les engagements des chartes et les évolutions constatées à travers les différentes déclarations (PAC, déclaration de flux...), les agriculteurs indiquent dans leur charte les évolutions intervenues sur leur exploitation entre 2010 et la signature de la charte. La somme de ces évolutions correspond à une baisse de la pression azotée de 36 T depuis 2010 sur la Baie dont 5 T d'azote minéral.

Au total, les 475 chartes signées représentent donc une baisse « acquise » de **98 T** entre 2010 et 2013 et de une baisse potentielle de 107 T d'ici à 2015.

2. Evaluation au travers des déclarations de flux

L'évolution de la pression est suivie également via les **déclarations de flux** des exploitants. L'analyse de ces déclarations a montré une baisse de la pression de 180 t entre 2010 et 2011 puis une baisse supplémentaire de 260 t entre 2011 et 2012. Ces baisses se décomposent en 170 t d'azote minérale et en 270 t d'azote organique.

	Р	ression Totale 2	012	Dont Pression Minérale 2012			
	en T en kg/ha SAU Evolution			en T	en kg/ha SAU	Evolution	
Urne / Anse d'Yffiniac	1 015	158	- 9 %	314	47	- 14 %	
Ic et Cotiers	1 180	141	- 3%	378	45	- 6 %	
Gouet	2 117	156	- 2 %	684	51	-1%	
Gouessant	4 946	168	- 5 %	1 421	48	- 6 %	
Baie	9 258 T	160	- 441 T	2 798	48	- 171 T	

Figure 14 : Estimation de l'évolution de la pression azotée entre 2010 et 2012 sur la base des déclarations de flux par bassin versant, Source : Pays-de Saint-Brieuc - SAGE ; DDTM 22

Cette baisse est observée seulement sur deux ans. Elle deviendra une tendance si elle se confirme dans les années à venir. On peut déjà avancer quelques hypothèses à cette baisse. La diminution de la pression organique s'explique par une baisse globale des effectifs animaux sur le bassin versant, par des exportations d'effluents plus importantes et par la résorption d'azote induite par les traitements pour la résorption du phosphore. Concernant, l'azote minéral, les variations annuelles des assolements et des reliquats sortie hiver peuvent modifier sensiblement le recours aux engrais.

En 2013, les déclarations de flux intègrent pour la première fois l'évolution de la « norme azote vaches laitière ». Une estimation rapide de la DDTM des Côtes d'Armor a évalué que ces nouvelles normes induisent une augmentation de l'estimation de la production d'azote d'en moyenne 15 kg par vache laitière (soit 100 kg d'azote/VL/an contre 85 kg d'azote/VL/an précédemment). L'effectif moyen entre 2010 et 2012 de vaches laitières sur le bassin versant de la Baie est de 28 400. L'évolution de la norme induirait donc une augmentation artificielle de la pression azotée organique de 426 T sur l'ensemble du bassin versant. L'objectif de la charte de territoire est une baisse de la pression de 700 t entre 2010 et 2015, il nécessite pour être évalué des bases de calcul identiques de 2010 à 2015.

De plus, du fait des évolutions techniques de la déclaration de flux, le lien entre les déclarants de flux et les exploitations concernées par le PLAV n'a pu être établi en 2013 que pour 1 087 exploitations (sur les 1 356 exploitations identifiées).

Malgré ces incertitudes, une première approche a été présentée lors de la CLE du 21 février 2014. Le tableau ci-dessous détaille ses résultats par bassins-versants.

	Р	ression Totale 2	013	Dont Pression Minérale 2013			
	en T en kg/ha SAU Evolution /2010		en T	en kg/ha SAU	Evolution /2010		
Urne / Anse d'Yffiniac	1 073	176	4 %	325	48	- 11 %	
Ic et Cotiers	1 191	143	-2%	385	46	- 5 %	
Gouet	2 183	162	+ 2 %	749	56	+8%	
Gouessant	5 179 176		- 1/%	1 453	49	- 3 %	
Baie	9 626 T	166	(- 73 T)	2 798	50	- 57 T	

Figure 15 : Estimation de l'évolution de la pression azotée entre 2010 et 2013 par bassin versant, Source : Pays-de Saint-Brieuc - SAGE ; DDTM 22

La baisse de la pression minérale entre 2010 et 2013 est moins importante que celle observée entre 2010 et 2012. Le niveau très faible des reliquats azotés en sortie d'hiver (inférieurs de 25 uN/ha à ceux de 2013) explique certainement un recours plus important aux engrais minéraux en 2013.

On constate que du fait du changement des normes de calcul de la pression organique pour les vaches laitières, la baisse observée antérieurement est quasiment annulée. Les données nécessaires au calcul à norme constante de la pression azotée organique ne seront disponibles qu'à la fin du mois de mars. Ce bilan sera donc complété à cette date par un calcul de l'évolution de la pression à norme constante entre 2010 et 2013.

D'autres engagements qui ne sont pas comptabilisés dans les objectifs de la charte de territoire participent à une meilleure gestion de l'azote sur le bassin versant.

Ainsi, 64 exploitations se sont engagées à accroître les surfaces recevant des effluents d'élevage et ainsi à mieux répartir la pression azotée sur leurs parcelles. Ces épandages interviendront sur 506 nouveaux hectares qui correspondent à 10 % de la SAU de ces 64 exploitations.

Même si cela ne se traduit par une baisse directe de la pression azotée sur le territoire, la réduction d'achat de concentrés azotés pour nourrir les vaches laitières permet de diminuer les imports de matières azotées sur le bassin versant. Quinze agriculteurs se sont engagés à réduire leurs achats de concentrés azotés pour 45 T au total.

IV.2. LA REDUCTION DE L'EXCEDENT AZOTE

Parmi les critiques émises par le Comité scientifique sur le projet de la Baie de Saint-Brieuc figurait l'absence d'objectif chiffré de réduction de l'excédent azoté et de sa répartition par sous-bassin.

En l'absence de données fiables et suffisamment précises (en particulier sur la répartition spatiale), il était impossible de fixer des objectifs à une échelle fine. Aussi, la CLE a décidé de se donner les moyens de retravailler sur ces objectifs sur la base d'une étude qui intégrerait notamment des données plus précises issues des diagnostics d'exploitation prévus dans le plan et des déclarations de flux des exploitants agricoles. Une meilleure connaissance de l'arbre des flux consolidera aussi les résultats obtenus.

Cette étude dont la maitrise d'ouvrage incombait initialement au Syndicat Mixte du Pays de Saint Brieuc est finalement portée par les services de l'Etat.

Les partenaires financiers souhaitaient finaliser l'étude sur la modélisation des bassins versants Algues Vertes visant des objectifs similaires et initiée au préalable dans le cadre du contrat de projet Etat-Région.

Après plusieurs échanges et réunions de travail ainsi que l'intervention de Patrick Durand de l'INRA pour exposer les principes de l'étude, les membres du Comité Opérationnel ont validé les principes de réutilisation de cette étude sous les réserves suivantes :

- « Une réunion de présentation des résultats de l'étude au comité opérationnel sera organisée en amont de leur publication... »,
- « ...- La communication autour de ces résultats sera co-construite <u>solidairement</u> à partir de ce comité opérationnel. »

Ces exigences ont été adressées par courrier à plusieurs occasions à M. le Préfet de Région.

Au cours du 1^{er} semestre 2013, un scénario d'atteinte immédiate des objectifs avec notamment la répartition des engagements dans les différents bassins versants a été transmis à l'INRA.

Cette étude, démarrée avant le Plan de Lutte utilise des données et des hypothèses qui n'ont pas été actualisées avec les données récoltées via les diagnostics. Cette ancienneté des données et des hypothèses retenues augmentent les marges d'erreur sur les résultats. Un travail est en cours afin de préciser ces marges d'erreur. Cette précision est nécessaire à la validation des résultats obtenus.

IV.3. CONSERVATION CE 100 % DE LA SURFACE EXISTANTE EN PRAIRIES PERMANENTES ET EN PRAIRIES TEMPORAIRES

Les objectifs de la charte du territoire prévoient à minima un maintien des surfaces en herbe. Cet objectif est suivi via les déclarations PAC. En 2013, les évolutions constatées par rapport à 2010 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

		Prairies Pe	rmanentes	Prairies Temporaires		
	en ha	en % de SAU	Evolution (ha/part de la SAU)	en ha	en % de SAU	Evolution (ha/part de la SAU)
Urne / Anse d'Yffiniac	520	8	+86/+2	1 697	25	- 65 / - 1
Ic et Cotiers	319	4	-5/0	1 433	17	+ 99 / +1
Gouet	1 189	9	+ 17 / 0	3 772	28	- 138 / -1
Gouessant	1 437	5	+ 153 / + 1	6 372	22	- 516 / -1
Baie	3 465	6	+ 251 / 0	13 274	23	- 620 / -1

Figure 16 : Evolutions des soles de prairies permanentes (yc les surfaces déclarées en gel fixe) et temporaires entre 2010 et 2013, Source : RPG PAC 2010- 2013, Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

En 2013, 16 739 ha ont été déclarés en prairies permanentes, en gel fixe ou en prairies temporaires, soit 369 ha de moins qu'en 2010. Cette variation reste très faible (2 %). La baisse de 620 ha de prairies temporaires a été en partie compensée par l'augmentation de 251 ha de la sole de prairies permanentes.

Dans le même temps, la sole de maïs a progressé de 680 ha. Les mauvaises récoltes de maïs successives peuvent expliquer ce constat. L'accroissement de leur sole de maïs a pu permettre aux exploitants d'assurer leurs stocks d'alimentation pour leurs animaux. La rotation des cultures peut également générer des petites variations dans les assolements.

Les variations par bassin versant ne sont pas notables non plus. Les bassins versant du Gouët et de l'Anse d'Yffiniac restent les bassins versants avec les plus fortes proportions d'herbe.

La carte suivante (*Figure 17*) illustre cette stabilité de la sole en herbe et la plus forte proportion des surfaces en herbe sur l'amont des bassins versants.

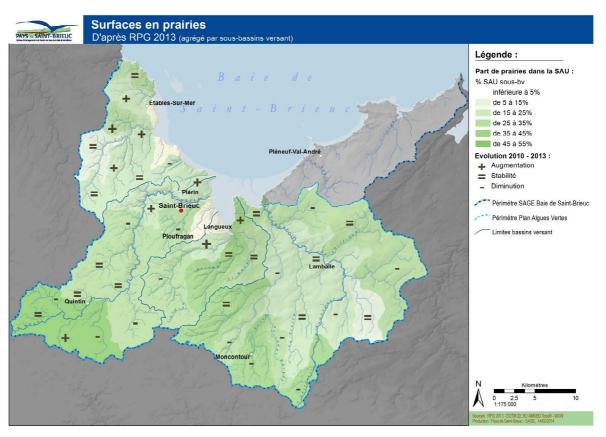


Figure 17 : Part des surfaces en herbe par sous bassin et évolution de cette proportion entre 2010 et 2013, Source : Paysde Saint-Brieuc - SAGE

Les soles en herbe dépendent également d'une réglementation liée à la PAC qui impose un maintien de 100 % des surfaces en prairies permanentes et de 50 % des surfaces en prairies temporaires. Les surfaces déclarées en 2010 sont les références de cette réglementation. Ainsi, elle impose 3 214 ha de prairies permanentes et 6 947 ha de prairies temporaires sur le bassin versant de la Baie.

Le maintien des surfaces en herbe sur l'exploitation est un engagement que l'agriculteur peut inclure dans sa charte individuelle. Seulement 207 exploitants ont inscrit cet engagement dans leur charte, pour un maintien à hauteur de 45 % de la sole des surfaces en herbe des 475 agriculteurs avec une charte validée ou signée.

L'étude des déclarations PAC détaillée ci-dessus démontre que les surfaces en herbe ont été globalement maintenues sur le bassin versant et prouve ainsi que même si cet engagement ne figure pas dans leur charte individuelle, les agriculteurs maintiennent leur sole de prairies.

IV.4. L'AUGMENTATION DE LA SURFACE EN CULTURES FOURRAGERES PERENNES

L'engagement d'augmenter la surface fourragère pérenne a été pris par **54** agriculteurs signataires d'une charte (**11** % des 475). L'ensemble des engagements correspond à une augmentation totale de **281 ha** de surfaces fourragères pérennes.

	Total des chartes	Exploitations avec cet engagement
Nombre d'exploitations	475	54
Surface engagée (en ha)		281
Engagement moyen (en % de la SAU)	1	8

Part des surfaces converties en cultures fourragères

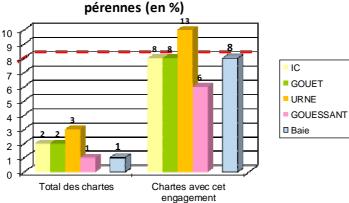


Figure 18 : Niveaux d'engagement moyen d'augmentation des cultures fourragères pérennes par bassin versant, Source : Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

L'objectif d'augmentation de 5 000 ha de cultures fourragères pérennes sur le territoire correspond à une évolution globale de la SAU de 8%. La somme des engagements constatés (281 ha) correspond à 8 % de la SAU des 54 exploitations engagées sur cette action, mais à 1 % seulement de la SAU de tous les signataires d'une charte individuelle.

Les évolutions enregistrées dans les chartes, intervenues entre le début du Plan et leur signature totalisent une augmentation de 71 ha de cette même sole.

Les engagements complémentaires mentionnés dans les chartes évolutives permettraient une hausse complémentaire de la sole de fourrages pérennes de 63 ha.

Au total, les 475 chartes signées représentent donc une augmentation « acquise » des surfaces en cultures pérennes de **352 ha** entre 2010 et 2013 et une hausse potentielle de 415 ha d'ici à 2015.

Ces résultats sont éloignés de l'objectif initial. Il a été rappelé à de nombreuses reprises que le succès du développement de ces cultures pérennes ne pouvait être lié qu'à un fort taux d'évolution des systèmes ainsi qu'à la mise en place de filières de valorisation locales des productions.

1. Evaluation au travers des 475 Chartes validées au 11 février 2014

	Total des chartes	Exploitations avec cet engagement
Nombre d'exploitations	475	18
Sole en céréales (en ha)	8 820	420
Surface engagée (en ha)		92
Engagement moyen (en % de la SAU)	1	22

Part de la baisse de la sole de céréales d'hiver (en %)

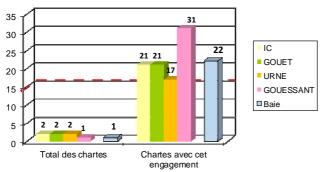


Figure 19 : Niveaux d'engagement moyen de réduction de la sole de céréales d'hiver par bassin versant, Source : Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

Les exploitations qui s'engagent sur cet objectif ont très souvent une sole de céréales d'hiver faible et évoluent vers des systèmes qui abandonnent complètement ces cultures.

Les engagements contenus dans les chartes évolutives restent très faible (réduction supplémentaire de 5 ha) et les évolutions antérieures aux chartes indiquent une baisse de seulement 71 ha.

La faiblesse des engagements sur cet objectif s'explique par des cours des céréales toujours très élevés et l'absence d'alternatives économiquement viables.

Au total, les 475 chartes signées représentent une baisse de la sole en céréales d'hiver « acquise » de **163 ha** entre 2010 et 2013 et une baisse potentielle de 168 ha d'ici à 2015. Les déclarations PAC montrent quant à elles une baisse entre 2010 et 2013 de 135 ha.

2. Evaluation au travers des déclarations PAC

En 2013, 19 433 ha ont été déclarés à la PAC avec une culture de céréales d'hiver. Cette sole reste identique à celle de 2010 (une baisse de 135 ha, représentant moins de 1%). Les soles par bassins versants sont également stables entre 2010 et 2013.

		éales d'hiver 2013	Evolution 2010 / 2013
	en ha	en % de SAU	(ha/part de la SAU)
Urne / Anse d'Yffiniac	1 977	30	+ 13 / + 1 %
Ic et Cotiers	3 333	40	+ 17 / + 0 %
Gouet	4 022 30		- 114 / - 1 %
Gouessant	10 101 34		- 51 / - 0 %
Baie	19 433	33	- 135 / -1 %

Figure 20 : Evolutions des soles de céréales d'hiver par bassins versants entre 2010 et 2013, Source : Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

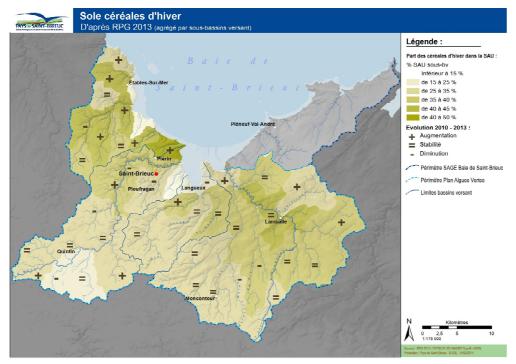


Figure 21 : Part des surfaces en céréales d'hiver par sous bassin et évolution de cette proportion entre 2010 et 2013, Source : RPG PAC 2010-203, Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

La répartition des céréales d'hiver sur le territoire est bien évidemment sensiblement différente de celle des surfaces en herbe. La proportion de céréales d'hiver est plus importante au centre du bassin versant du Gouessant et sur le bassin versant de l'Ic et côtiers.

En l'absence d'alternative valable aux céréales d'hiver sur les plans agronomiques et économiques, cet objectif ne sera pas atteint (Cf. Chapitre VIII.2.A).

IV.6. L'INTRODUCTION SYSTEMATIQUE D'UN RAY GRASS ITALIEN SOUS COUVERT DE MAÏS EN CAS DE SUCCESSION MAÏS-MAÏS

Parmi les 475 signataires, 196 agriculteurs pratiquent cette succession sur 1 704 ha. L'ensemble des engagements correspond à une introduction systématique d'un RGI entre deux maïs sur **513 ha** et l'arrêt de la succession maïs-maïs sur **36 ha**

	Tatal	Exploitatio	ns avec cet enjeu
	Total des chartes	Total	Engagées sur cet item
Nombre d'exploitations	475	196	88
Surface identifiée en maïs-maïs (en ha)	1 704	1 704	875
Surface engagée (en ha)		549	
Engagement moyen (en % des surfaces concernées)	32	32	63

La SAU dans le périmètre du Plan de Lutte de l'ensemble des 475 exploitants atteint 24 100 ha soit, 42 % de la SAU totale. L'extrapolation des 1 704 ha avec une succession maïs-maïs à l'ensemble du bassin versant aboutirait à une surface estimée avec cette succession de 4 000 ha. Pour fixer les objectifs de la charte de territoire et en particulier l'évolution des pratiques sur 20 % de la SAU, la surface concernée par cette succession avait été estimée à 2 000 ha : elle semble largement sous-estimée.

Part des successions maïs-maïs avec un semis de RGI sous couvert (en %)

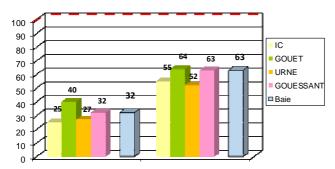


Figure 22 : Niveaux d'engagement moyen d'introduction d'un RGI sous couvert lors d'une succession maïs-maïs ou d'arrêt de cette succession par bassin versant, Source : Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

Les engagements contenus dans les chartes évolutives sont peu nombreux et conduiraient à l'introduction d'un RGI sous 10 ha supplémentaires en succession maïs-maïs.

Il a été constaté par contre que les agriculteurs implantent un RGI sous couvert de maïs sur des surfaces plus importantes que celles indiquées dans leur charte individuelle. De plus, beaucoup d'exploitants souhaitent tester cette pratique sur une partie de leurs surfaces avant de la conduire de façon plus systématique. La mise en place de RGI sous couvert de maïs interviendra donc certainement au final sur une surface plus importante que celle indiquée dans les chartes individuelles.

Pour certaines exploitations, la succession de deux maïs est une pratique très courante. 45 des 196 exploitations la pratiquent en moyenne sur 20 ha et ont certainement des parcelles conduites en monoculture intégrale de maïs. Le taux d'engagement de ces 45 exploitations est de 30 %, le taux moyen étant de 34 %. Un travail spécifique, ciblé sur ces exploitations dont les pratiques et les engagements impactent beaucoup l'objectif de la charte de territoire sera nécessaire.

Au total, les 475 chartes signées représentent un engagement alternatif à la succession maïs-maïs « acquis » sur **549 ha** en 2013 et un engagement potentiel sur **559 ha** d'ici à 2015, soit **33 % des surfaces identifiées**.

Une mise à jour des engagements sur cet objectifs ainsi que le développement des démonstrations techniques devrait augmenter le taux de réalisation d'ici 2015.

IV.7. L'AMELIORATION DE L'EFFICIENCE DE LA COUVERTURE HIVERNALE MESUREE PAR UNE PROGRESSION DE LA NOTE D'EFFICACITE DU COUVERT

Cette note d'efficacité permet d'intégrer l'ensemble des engagements sur les modifications d'assolement pris sur l'exploitation et les évolutions consenties qui ne sont pas des objectifs précis du plan (allongement des rotations, diversifications des cultures...). Le calcul de la note porte sur la succession précédent – interculture – culture en place sans intégrer la conduite des cultures ni les choix de gestion de l'interculture qui déterminent grandement son efficacité dans la lutte contre les fuites d'azote. Elle mesure le risque moyen pris avec la succession mise en place sans intégrer la totalité de la rotation.

Toutes ces limites cantonnent l'évolution de la note à une mesure relative des progrès de l'exploitation.

Il n'existe pas d'état 0 pour cet indicateur à une autre échelle que l'exploitation. L'objectif de la charte de territoire consiste en une progression de la note dans toutes les exploitations. L'atteinte de l'objectif devra être vérifiée par une comparaison de la note calculée lors du diagnostic avec celles calculées sur les campagnes culturales 2014 et 2015 (décision du COMOP du 22 février 2013). Au 21 février 2014, il n'existe pas encore d'accord sur les modalités de suivi de cette note dans chaque exploitation.

Evolution de la note d'efficacité du couvert

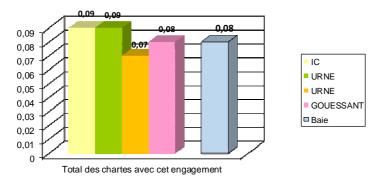


Figure 23 : Niveaux d'engagement moyen de progression de la note d'efficacité du couvert par bassin versant, Source : Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

L'engagement d'une progression de la note d'efficacité du couvert a été pris par **159** des 475 signataires de chartes. La progression moyenne observée est de **0.08** pour une note qui est comprise en 0 et 1 dans les diagnostics. Cette progression correspond à une amélioration moyenne de 16 % de la note d'efficacité du couvert (calcul établi sur 124 des 159 exploitations engagées).

Il faut noter également que cet engagement accompagne dans 59 % des cas une ou plusieurs évolutions de l'assolement sur l'exploitation (implantation d'un RGI sous couvert de maïs, augmentation de la sole de surfaces fourragères pérennes...).

IV.8. MISE EN HERBE DE 50 % DES ZONES HUMIDES CULTIVEES EN 2015, DE 100 % EN 2027

Les résultats attendus sont exprimés en pourcentage. La cartographie des espaces stratégiques a permis d'identifier 1 433 ha de zones humides cultivés appartenant à la SAU du bassin versant (Cf. Chapitre I). Les objectifs de reconversion de 50 % en 2015 et 100 % en 2027 correspondent donc respectivement à 717 ha et 1 433 ha.

Les surfaces identifiées en zone humides cultivées et celles reconverties se répartissent ainsi dans les exploitations ayant proposé une charte :

	Total des	Exploita	tions avec cet enjeu
	chartes	Total	Engagées sur cet item
Nombre d'exploitations	475	356	127
Zones humides cultivées identifiées (en ha)	570	570	229
Surface engagée (en ha)		115	
Engagement moyen (en % des surfaces identifiées)	20	20	50

Les engagements dans les chartes évolutives conduiraient à la reconversion supplémentaire de 6 ha de zones humides cultivées.

Part des zones humides cultivées converties en herbe (en %)

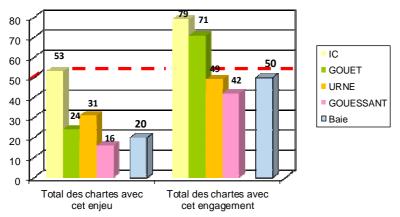


Figure 24 : Niveaux d'engagement moyen de reconversion de zones humides cultivées par bassin versant, Source : Paysde Saint-Brieuc - SAGE

Parmi les 356 exploitations identifiées avec des zones humides cultivées, 19 ont plus de 10 % de leur SAU en zones humides. Elles se sont engagées à reconvertir en herbe 11 ha de leurs 135 ha de zones humides cultivées. Cela correspond à un taux de conversion de 8 %, nettement inférieur au taux moyen constaté sur l'ensemble des 356 exploitations concernées (20 %). Les évolutions attendues sur ces 19 exploitations sont très importantes et demandent du temps car elles nécessitent de mobiliser les outils fonciers ou induisent des changements de système de production.

D'autres travaux seront nécessaires pour mieux comprendre et mieux juger les engagements des exploitants agricoles.

Beaucoup de zones humides cultivées correspondent à des petites surfaces à l'intérieur de parcelles culturales plus grandes. Leur reconversion n'est pas toujours compatible avec la gestion agricole de la parcelle. Une identification de ces surfaces via la cartographie des engagements est nécessaire à la compréhension globale du niveau d'engagement. Il ne faut cependant pas oublier qu'une multitude de petites zones humides a un pouvoir dénitrifiant plus important que quelques zones humides de grande surface.

Enfin, la présence de prairies temporaires récemment implantées lors des parcours terrain des techniciens réalisant les cartographies a amené à considérer certaines zones humides comme cultivées alors que leur reconversion était déià effective.

Au total, les 475 chartes signées représentent une reconversion en herbe de **115 ha** de zones humides cultivées et un potentiel à 2015 de 121 ha correspondant à **21** % des surfaces identifiées.

IV.9. GESTION ADAPTEE DES ZONES HUMIDES EN PRAIRIES PERMANENTES

L'objectif de la charte de territoire est de limiter le chargement et la fertilisation sur l'ensemble de ces zones humides en herbe d'ici à 2027, soit sur les 3 154 ha identifiés à la suite de la cartographie des espaces stratégiques (Cf. Chapitre I).

Les surfaces identifiées en zone humides en herbe et celles engagées se répartissent ainsi dans les exploitations ayant proposé une charte :

	Total des chartes	Exploitations avec cet enjeu		
		Total	Engagées sur cet item	
Nombre d'exploitations	475	411	304	
Zones humides en herbe identifiées (en ha)	1 317	1 317	1 001	
Surface engagée (en ha)	899			
Engagement moyen (en % des surfaces identifiées)	68	68	90	

Les engagements dans les chartes évolutives conduiraient à gestion adaptée de 3 ha de zones humides en herbe supplémentaires.

Part des zones humides en herbe en gestion adaptée (en %)

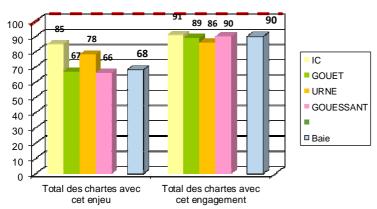


Figure 25 : Niveaux d'engagement moyen de gestion adaptée des zones humides en herbe par bassin versant, Source : Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

13 agriculteurs avec plus de 10 % de leur SAU en zone humide n'ont pas souhaité s'engager dans la gestion adaptée de leurs 142 ha de zones humides en herbe (représentant à eux seuls 11 % de la surface totale identifiée dans les 475 chartes). Pour atteindre les objectifs, un travail spécifique auprès de ces exploitants aux surfaces fortement concernées sera nécessaire à la compréhension et à la levée des freins aux engagements.

Au total, les 475 chartes signées représentent gestion adaptée de **899 ha** de prairies humides et un potentiel à 2015 de 902 ha correspondant à **68** % des surfaces identifiées.

IV.10. EVOLUTIONS D'EXPLOITATIONS AGRICOLES VERS DES SYSTEMES FOURRAGERS ECONOMES EN INTRANTS (SFEI) – 115 EXPLOITATIONS, 5 750 HA EN 2027

En 2010, 22 exploitations du territoire suivaient le cahier des charges de la mesure SFEI. La surface mise en valeur selon ce cahier des charges était de 953 ha. (Source : DDTM, Chambre d'Agriculture, GAB et CEDAPA)

La charte de territoire prévoit donc de multiplier par 5 d'ici 2027 le nombre d'exploitations adhérant à ce mode de production. Pour atteindre les objectifs de la charte, le programme d'actions prévoit des opérations collectives d'animation, de démonstration afin de susciter ces évolutions de système (Cf. Chapitre VI.1).

Les engagements présentés ci-dessous correspondent aux engagements pris dans les chartes individuelles validées et ceux pris dans le cadre des contrats MAE.

Surfaces converties et maintenues en système fourrager économe en intrants (en ha)

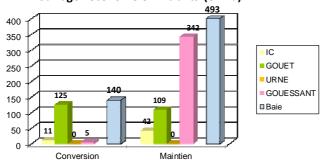


Figure 26 : Surfaces engagées vers une conversion ou dans un maintien en système fourrager économe en intrants par bassin versant, Source : Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

Depuis 2010, **6 nouvelles exploitations** (en moyenne 2 par an) ont adopté le cahier des charges des systèmes fourragers économes en intrants. Elles cultivent **140 ha** sur le bassin versant de la Baie de Saint-Brieuc. Onze autres agriculteurs se sont engagés à maintenir ce système sur leur exploitation sur une surface de 493 ha.

D'autres exploitations n'ont pas forcément reconduit leurs contrats MAE SFEI, ou les ont rompus entre 2010 et 2013, très probablement en lien avec l'évolution des normes vaches laitières susceptible de défavoriser ces systèmes pâturant. D'autres exploitations ont pu également être l'objet de restructurations dans l'intervalle. Ceci expliquerait que malgré ces 6 nouvelles signatures, si 22 exploitations étaient identifiées comme signataires de SFEI en 2010 (pour 953 ha), elles sont toujours 22 en 2013 (pour 890 ha).

Une étude rapide des assolements des exploitations concernées par le Plan de Lutte démontre que 43 exploitations de plus de 30 ha possèdent un assolement proche (plus de 50 % d'herbe dans la SAU et moins de 20 % de maïs dans la surface fourragère) de celui exigé par le système SFEI (55 % d'herbe dans la SAU et moins de 18 % de maïs dans la surface fourragère). Ce chiffre est identique en 2010 et 2013.

Une sensibilisation ciblée de ces exploitants et un échange sur les autres aspects du cahier des charges de la mesure devra être proposé à ces exploitants afin de se rapprocher de l'objectif de 93 nouvelles exploitations respectant ce cahier des charges d'ici 2027 (ce qui suppose en moyenne plus de 6 nouvelles exploitations par an...).

IV.11. Conversion a L'Agriculture Biologique de 30 exploitations (1 500 ha) en 2015

En 2010, 30 exploitations du territoire suivaient le cahier des charges de l'Agriculture Biologique. La surface mise en valeur selon ce mode de production était de 750 ha. (source : DDTM, Chambre d'Agriculture, GAB et CEDAPA)

La charte de territoire prévoit donc de doubler le nombre d'exploitations adhérant à ce mode de production. Comme pour les systèmes fourragers économes en intrants, le programme d'actions prévoit des opérations collectives d'animation, de démonstration afin de susciter ces évolutions de système (Cf. Chapitre VI.1).

Les engagements présentés ci-dessous correspondent aux engagements pris dans les chartes individuelles validées et ceux pris dans le cadre des contrats MAE.

Surfaces converties et maintenues en Agriculture Biologique (en ha)

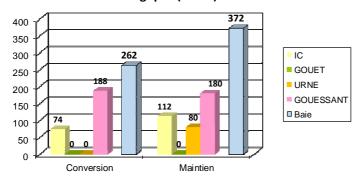


Figure 27 : Surfaces engagées vers une conversion ou dans un maintien en Agriculture Biologique par bassin versant, Source : Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

Six agriculteurs se sont engagés à convertir leur exploitation à l'Agriculture Biologique augmentant ainsi la surface conduite selon ce mode de production de **262 ha** sur le bassin versant. Dix autres (pour 372 ha) se sont engagés à poursuivre ce mode de production sur leur exploitation.

L'atteinte de cet objectif à 2015 sera très difficile sur la baie, une conversion à l'agriculture biologique étant un processus par nature long (de 3 à 5 ans) qui, hors nouvelles installations, suppose un prérequis important dans la maturation des projets.

IV.12. AUCUN RETOURNEMENT DE PRAIRIES A L'AUTOMNE D'ICI A 2015

Les surfaces concernées par un retournement des prairies à l'automne correspondent à 98 ha de la SAU des 475 signataires d'une charte. Parmi ces 475 signataires, 41 agriculteurs ont cette pratique à risque.

	Tatal das	Exploitations avec cet enjeu		
	Total des chartes	Total	Engagées sur cet item	
Nombre d'exploitations	475	41	22	
Surfaces concernées (en ha)	98	98	49	
Surface engagée (en ha)	49			
Engagement moyen (en % des surfaces identifiées)	50	50	100	

Part des surfaces de prairies qui ne seront plus "cassées" à l'automne (en %)

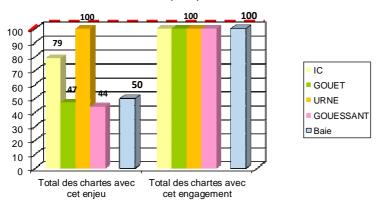


Figure 28 : Niveaux d'engagement moyen dans l'arrêt du retournement des prairies à l'automne par bassin versant, Source : Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

Au total, en 2013, **50** % des surfaces en prairies qui étaient retournées à l'automne identifiées dans les 475 chartes ne le seront plus.

Tous les signataires de cet engagement arrêtent définitivement cette pratique devenue marginale (moins de 1 % de la sole de prairies temporaires est concernée). Une sensibilisation accrue aux risques induits par cette pratique devrait permettre d'améliorer les résultats obtenus en termes d'engagement.

IV.13. SUPPRESSION DES PARCELLES PARKING D'ICI A 2027

	Total das	Exploitations avec cet enjeu		
	Total des chartes	Total	Engagées sur cet item	
Nombre d'exploitations	475	82	22	
Surfaces surpâturées identifiées (en ha)	392	392	106	
Surface engagée (en ha)	87			
Engagement moyen (en % des surfaces identifiées)	22	22	83	

Part des surfaces surpâturées engagées dans une nouvelle conduite (en %)

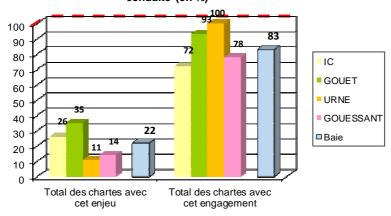


Figure 29 : Niveaux d'engagement moyen dans l'arrêt du surpâturage des prairies bassin versant, Source : Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

Au total, en 2013, **22** % des surfaces identifiées comme sur-pâturées dans les 475 chartes ne le seront plus.

Le surpâturage des prairies est souvent lié à un manque de disponibilité de foncier autour des bâtiments. L'arrêt de cette pratique nécessite souvent une action sur le parcellaire de l'exploitation. Les solutions demandent donc du temps et ne permettent pas un engagement immédiat des agriculteurs.

Certains éleveurs pour mettre fin au surpâturage font le choix de réduire le temps de pâturage des vaches laitières en les maintenant plus longtemps dans les bâtiments. Cette solution présente également l'intérêt pour eux de diminuer la norme « azote » de leurs animaux (nouvelles normes vaches laitières). Elle s'accompagne souvent d'un investissement dans du matériel permettant l'affouragement en vert des vaches. Malheureusement, à l'extrême, elle peut conduire à une réduction des surfaces en herbe de l'exploitation au profit du maïs ou des céréales d'hiver, ce qui contrarie les autres objectifs du plan.

Ce type d'évolution risque de s'observer dans de nombreuses exploitations en réponse à l'évolution des normes azote des vaches laitières et dans l'objectif d'amélioration des conditions de travail. Cette réglementation, telles qu'elle est appliquée, risque donc d'induire des évolutions contraires aux objectifs de la charte de territoire.

IV.14. EVOLUTION DE 20 % DE LA SAU

La charte de territoire fixe comme objectif une évolution des pratiques sur 20 % de la SAU (Cf. Article 4.2). Participent à cet objectif global, toutes les surfaces engagées dans :

- une augmentation des cultures fourragères pérennes,
- une réduction de la sole de céréales d'hiver,
- une introduction systématique de RGI sous couvert de maïs en cas de succession maïs-maïs, une reconversion en herbe des zones humides cultivées,
- une gestion adaptée des zones humides en herbe,
- une conversion vers un système fourrager économe en intrant,
- une conversion à l'agriculture biologique.

A l'issue de l'examen des 475 chartes signées au 11 février 2014, le cumul des engagements et évolutions acquises dans ces 7 objectifs correspond à une surface totale de 3 230 ha soit 5.5 % de la SAU totale du bassin versant.

Ces 2 338 ha représentent par contre **13.5 % de la SAU de ces 475 exploitations** située dans le périmètre du Plan de lutte qui représentent 24 100 ha de SAU.

Le tableau suivant présente le détail des estimations pour ces 7 objectifs, le niveau atteint en février 2014 à l'issue de la signature de 475 premières chartes et une projection simulée de ces résultats à 2015 sur les 1 100 chartes individuelles ambitionnées.

	Objectif fixé (surface en ha estimée au 7 octobre 2011 /estimation actualisée au 11 février 2014)		Engagements acquis au 11 février 2014	Projection 2015 ¹ (1 100
Objectif Territorial stratégique	2027	2015	(475 Chartes)	Chartes)
SAU concernée		58 000 ha / 57 927 ha	24 100 ha	57 927 ha
Augmentation de la surface en cultures fourragères pérennes au détriment des soles en céréales d'hiver et en maïs	8-10 % de la SAU 5 000 ha	-	1 % 352 ha	1.6 % 961 ha
Réduction de la sole en céréales d'hiver	15 % (3 000 / 2 915)	-	1,8 % 163 ha	1,9 % 370 ha
Introduction systématique d'un RGI sous couvert de maïs dans le cas de succession maïs- maïs) effective en 2015		100 % (2 000 / 4 000)	32 % 549 ha	33% 1 312ha
50 % des zones humides effectives cultivées mises en prairies permanentes et conduites avec une fertilisation plafonnée à 125 uN/ha en 2015 – Objectif de 100 % en 2027	100 % (6 000 / 1 433)	50 % (3 000 / 717)	20 % 115 ha	22 % 315 ha
Une gestion adaptée des prairies en zones humides avec une fertilisation plafonnée à 125 uN/ha – Objectif de 4 000 ha en 2027)	100 % (4 000 /3 154)	-	68 % 899	68 % 2 160 ha
Evolution d'exploitations agricoles vers des Systèmes Fourragers Economes en Intrants	115 exploitations 5 750 ha	-	22 exploitations 890 ha	24 exploitations 971 ha
Conversion à l'Agriculture Biologique de 30 nouvelles exploitations agricoles (soit 1 500 ha) en 2015		30 nouvelles exploitations 1 500 ha	6 nouvelles exploitations 262 ha	10 nouvelles exploitations 437 ha
Modifications des pratiques sur 20 % de la SAU		20 % (11 600 / 11 586)	4 % 3 230	11 % 6 526 ha

Si on extrapole aux 1 100 chartes ambitionnées, à dynamique constante, ces premiers engagements issus des 475 chartes signées au 11 février 2014, l'évolution visée interviendrait sur 6 526 ha soit 11 % de la SAU.

En repartant avec les mêmes hypothèses que lors de l'évaluation faite en 2011, mais en tenant compte des nouvelles estimations réalisées (surfaces réelles de zones humides cultivées et de zones humides en herbe, la nouvelle estimation des surfaces en une succession maïs-maïs), l'objectif de surfaces engagées en 2015 dans ces changements devrait représenter 9 900 ha soit <u>17 % de la SAU</u>.

¹ Cette projection simule un taux de réalisation à 2015 selon les hypothèses suivante : résultat 2015 = somme des engagements acquis dans les 475 chartes signées au 11 février 2014 + engagements potentiels identifiés dans ces mêmes chartes + taux de réalisation identique sur les 625 chartes supplémentaires visées. En ce qui concerne les changements de systèmes, d'ici 2015 est simulé un nombre de nouvelles exploitations selon le rythme observé entre 2010 et 2013.

Concernant ce niveau des engagements, lors du COMOP du 28 janvier 2014, les maîtres d'ouvrage signataires de la Charte de territoire ont souligné les éléments nécessaires à l'atteinte des objectifs :

- Les chartes d'engagements sont évolutives. Il faut maintenant susciter les évolutions nécessaires,
- Cette évolution passe par de nouveaux échanges avec les agriculteurs et leur mobilisation autour des accompagnements requis et des opérations collectives à mettre en place,
- Les évolutions des chartes doivent être travaillées en fonction des freins et des marges de progrès identifiés dans chaque charte et selon les secteurs du territoire (zones sensibles, zone prioritaire foncière...),
- Certaines évolutions nécessitent la mobilisation des filières pour créer des alternatives économiques permettant de valoriser les produits issus des nouvelles pratiques mises en œuvre sur les exploitations (baisse des céréales d'hiver, augmentation des cultures pérennes, changements de systèmes, etc.).

V. LES ACCOMPAGNEMENTS DES AGRICULTEURS

Pour aider les exploitants agricoles à mettre en œuvre leurs engagements, le Plan de Lutte de la Baie de Saint-Brieuc prévoit des actions de soutien direct aux agriculteurs.

Les évolutions d'assolement, les changements de système ou de pratiques peuvent être accompagnés financièrement via les mesures agro-environnementales.

Certains investissements nécessaires aux évolutions sur l'exploitation peuvent être financés à hauteur de 40 % par les partenaires financiers du Plan.

Enfin, les agriculteurs peuvent solliciter des appuis de techniciens et d'experts pour mieux définir leurs engagements, les accompagner dans les nouvelles pratiques... En moyenne, trois jours de conseils peuvent être pris en charge par les partenaires financiers. Cet accompagnement peut atteindre 7 jours dans le cas des évolutions plus importantes des exploitations comme les changements de système.

V.1. LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES (MAE)

La mise en œuvre des Mesures Agro-Environnementales a connu certaines difficultés au démarrage du Plan de lutte, difficultés liées à des écarts entre le périmètre d'action du Plan de Lutte et le périmètre des opérations MAE. De plus, afin de s'assurer de la cohérence des engagements avec les problématiques de l'exploitation, les acteurs du territoire ont souhaité conditionner la souscription de ces contrats à la réalisation préalable d'un diagnostic. Aussi, les actions de promotion du dispositif MAE n'ont débuté qu'après le 15 mai 2012, date limite du dépôt des dossiers pour cette année-là. Toutefois les moyens avaient été mobilisés pour permettre aux agriculteurs dont la réflexion était engagée et la volonté de souscrire établie, de déposer leur dossier à la DDTM avant cette date.

L'appréciation des engagements MAE notamment en 2011 et 2012 doit donc tenir compte de ces éléments. En 2013 un plus grand nombre de dossiers a été déposé suite à l'animation conduite sur le terrain.

Enfin certaines MAE (Réduction des intrants, SFEI en particulier) ne sont pas disponibles sur les parties des bassins-versants à l'amont des prises d'eau en « contentieux », ce qui représente 18 % de la surface du périmètre.

Engagements surfaciques MAE depuis 2011 (en ha)

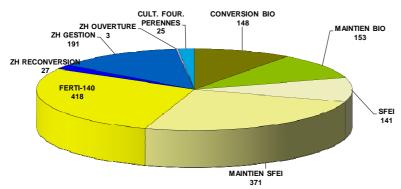


Figure 30 : Détail des surfaces engagées dans les différentes mesures agro-environnementales sur le territoire du Plan de Lutte contre les Algues Vertes de la Baie de Saint Brieuc, Source : DDTM, Chambre d'Agriculture, GAB et CEDAPA, traitement Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

27 agriculteurs ont engagé 2 636 ha en 2011 et 2012. Sur ces surfaces, seules celles engagées dans des actions de mutation de système (Conversion Bio et SFEI), de gestion des zones humides ou d'implantation de couverts pérennes participent à l'atteinte des objectifs surfaciques de la charte de territoire. On totalise ainsi 303 ha engagés dans de ces actions en 2011 et 2012.

En 2013, 49 agriculteurs ont signé de nouveaux contrats MAE pour un total de 641 ha dont 230 ha participent à l'objectif d'évolution constatée sur 20 % de la SAU.

Au total, 1 477 ha ont été engagés dans une mesure agro-environnementale, dont 533 ha participent à l'objectif d'évolution sur 20 % de la SAU. Quatre et trois nouvelles exploitations se sont engagées respectivement en Agriculture Biologique et en SFEI.

On constate ainsi un faible recours aux MAEs pour accompagner les évolutions sur les exploitations. Ainsi, les engagements dans les chartes individuelles à accroître les surfaces fourragères pérennes totalisent 281 ha ; 25 ha (9 %) sont engagés dans la mesure MAE correspondante. Pour les engagements concernant les zones humides dans les chartes individuelles, 899 ha de surfaces en herbe seront conduit de manière adaptée et 119 ha de surfaces cultivées remis en herbe. Les engagements MAE correspondant atteignent respectivement 194 ha (22 %) et 27 ha (23 %).

La validation de nombreuses chartes est intervenue après le 15 mai 2013, date limite pour les dossiers MAE en 2013. Ce décalage calendaire peut expliquer en partie les écarts entre les engagements pris dans les chartes individuelles et ceux des contrats MAE. Si 76 exploitants ont déposé un contrat MAE, 103 ont sollicité un accompagnement sur le sujet. D'autres contrats MAE devraient donc intervenir.

Cependant le faible recours aux MAE interroge sur la capacité d'accompagner les évolutions sur les exploitations via ce dispositif. La rigidité contractuelle, difficilement compatible avec la gestion pluriannuelle d'une exploitation agricole et les incertitudes du contexte économique et réglementaire, ainsi que les risques liés aux contrôles sur des surfaces unitaires souvent modestes (zones humides cultivées) limitent le recours par les exploitants à ce dispositif d'aides pour l'accompagnement de leurs engagements.

Les évolutions des MAE attendues en 2015 en lien avec la réforme de la PAC conduisent à proposer en 2014 des contrats incluant des clauses de « revoyure ». Les évolutions du dispositif pourront en effet conduire dès 2015à la modification ou à l'arrêt des contrats signés en 2014.

Devant ces incertitudes, les maîtres d'ouvrage du Plan de lutte réunis le 28 janvier 2014 au sein du COMOP ont jugé inopportun d'inciter les agriculteurs à contractualiser des MAE en 2014.

V.2. LES AIDES AUX INVESTISSEMENTS

Des aides à l'investissement sont possibles pour les signataires d'une charte individuelle d'engagement. Une Commission d'examen de ces demandes a été mise en place² au sein de laquelle chaque projet est apprécié selon la situation de l'exploitation vis à vis des objectifs de la charte de territoire et le niveau d'engagement dans le Plan de Lutte. Cet examen précède l'instruction réalisée par la DDTM des Côtes d'Armor et la validation finale par le Comité Régional.

Depuis le début du Plan, 67 demandes (dont 7 issus de CUMA) ont été déposées et validées.

Le montant de subventions accordé à ces demandes s'élève à 685 000 € (dont 84 000 € pour les dossiers présentés par les CUMA).

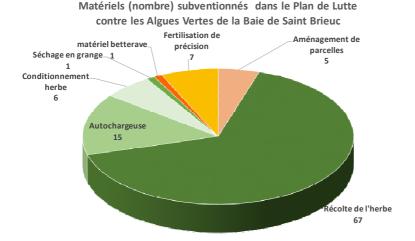


Figure 31 : Détail des matériels subventionnés dans le cadre du Plan de Lutte contre les Algues Vertes de la Baie de Saint Brieuc, Source : Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

Le graphique ci-dessus détaille les différents matériels aidés à ce jour par ce dispositif. Il s'agit surtout d'aides aux matériels de récolte ou de conditionnement de l'herbe sollicitées par des agriculteurs qui développent cette culture sur leur exploitation. Cette prédominance s'explique aussi par l'historique du dispositif : Les aides pour le matériel de fertilisation de précision et les aménagements parcellaires n'ont été possibles qu'à partir du mois de juillet 2013.

L'autochargeuse est un matériel fréquemment aidé : des stratégies d'adaptation des éleveurs aux évolutions des normes azote des vaches laitières ou aux engagements de réduction des surfaces surpâturées sont en cours de mise en place, stratégies qui consistent pour les éleveurs à réduire les temps de pâturage au profit d'un affouragement en vert des animaux dans les stabulations.

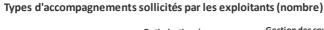
Les aides aux investissements semblent être un levier incitatif efficace auprès de certains agriculteurs. Ainsi, plusieurs d'entre eux ont accru leurs engagements à la demande de la commission investissement afin de bénéficier du soutien financier.

² Cette Commission rassemble des agriculteurs membres des Comités Professionnels Agricoles et des élus des structures des bassins-versants ainsi que des élus de la Commission Locale de l'Eau et se réunit une fois par trimestre.

V.3. LES ACCOMPAGNEMENTS TECHNIQUES

a demande des exploitants lors des restitutions ou encore lors des démarches de validation des que par la structure de leur choix pour poursuivre leur réflexion sur un aspect particulier, étudier les différentes solutions à mettre en place pour respecter leurs engagements, lever les freins identifiés pour mettre en place de nouveaux engagements, etc.

Sur les 475 signataires de chartes, 225 (47 %) ont sollicité un ou plusieurs accompagnements.



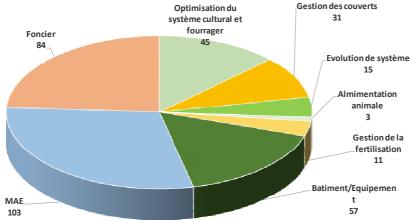


Figure 32 : Détail des accompagnements sollicités par les agriculteurs signataires d'une charte individuelle dans le cadre du Plan de Lutte contre les Algues Vertes de la Baie de Saint Brieuc, Source : Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

Les principaux accompagnements sollicités concernent les aspects administratifs des dispositifs d'accompagnement des engagements (46 % : MAE et aides aux investissements, « Bâtiment, Equipement »). Un accompagnement sur la problématique foncière est également souvent demandé (pour 24 % des demandes).

La conduite de la fertilisation reste un sujet peu sollicité (3%).

A noter que 15 agriculteurs souhaitent engager ou poursuivre une réflexion sur les changements de système.

Jusqu'à présent, les techniciens accompagnant les agriculteurs étaient mobilisés sur les diagnostics. Très peu d'accompagnements ont été réalisés à ce jour. Ils représentent une opportunité pour de nouveaux échanges avec les agriculteurs et pour susciter des évolutions des engagements contenus pour l'instant dans les chartes individuelles.

VI. ACCOMPAGNEMENTS COLLECTIFS

En plus de ces accompagnements individuels, le programme d'actions du Plan de Lutte prévoit de s'appuyer sur des opérations collectives pour diffuser les nouvelles pratiques et les solutions innovantes répondant aux objectifs de la charte de territoire, pour susciter une entraide, des échanges permettant à chaque agriculteur de s'adapter aux exigences du Plan de Lutte.

Ces actions collectives ont aussi pour but de favoriser l'émergence de projet collectif de méthanisation, de valorisation des nouvelles productions fourragères. Elles doivent susciter également l'évolution d'exploitations vers l'Agriculture Biologique, les Système Fourragers Economes en Intrants ou la production de porcs sur litière.

Les partenaires du Plan de Lutte se sont également entendus pour mobiliser de nouveaux moyens humains et/ou financiers pour mettre en place des actions collectives sur des nouveaux sujets ou des nouveaux enjeux que la mise en œuvre du Plan permettrait d'identifier.

VI.1. ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF AUX CHANGEMENTS DE SYSTEMES

Le Cedapa et le GAB ont été missionnés par le Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc via la passation d'un marché de prestations pour accompagner et sensibiliser les agriculteurs de la baie au changement de système. Cet accompagnement se fait en complément des animations et sensibilisations menées par la Chambre d'Agriculture et les bassins-versants.

Pour répondre aux objectifs de changements de systèmes et à la conversion des zones humides en herbe, ainsi qu'aux objectifs touchant à une meilleure gestion du pâturage, le CEDAPA-GAB a identifié certains enjeux auquel il construit une réponse dans le cadre de sa mission d'accompagnement collectif confiée par le Syndicat Mixte du Pays de St-Brieuc :

- Aider les agriculteurs à mieux exploiter le pâturage, pour tirer un bénéfice maximum de leurs surfaces en herbe.
- Proposer des éléments techniques sur la gestion des cultures pérennes de fauche,
- Sensibiliser les agriculteurs aux évolutions possibles des systèmes d'exploitation, vers des systèmes herbagers ou bios.

VI.1.A. ACTIONS REALISEES:

Dans un 1^{er} temps, le GAB et le CEDAPA ont organisé une communication générale sur le Plan de Lutte contre les Algues Vertes via une plaquette d'information sur le Plan et des articles de presse autour des événements organisés.

Les actions organisées ont essentiellement consisté, à travers soit des rencontres thématiques soit des demi-journées de démonstrations sur des exploitations autour des techniques permettant de mieux valoriser l'herbe, à lever les freins techniques et économiques aux évolutions de systèmes. Elles ont été relayées

- à tous les producteurs du territoire
- aux Bassins-Versants
- aux prescripteurs
- par la presse : articles de fond en amont des journées techniques

Ainsi, 11 rendez-vous ont été organisés pour :

- Trois journées sur des fermes herbagères (en 2012 et 2013) qui augmentent leur sole en herbe: L'objectif était de répondre aux interrogations sur performances techniques et économiques des systèmes qui développent leur culture d'herbe.
- Une journée technique et une journée de démonstration (2012) sur la gestion des cultures en agriculture biologique.

- Quatre conférences (2012 et 2013) en salle sur l'avenir économique des systèmes herbagers, les moyens pour consommer moins de soja, les alternatives aux antibiotiques pour faciliter les conversions en Agriculture Biologique.
- Une porte ouverte avec de nombreux ateliers sur les manières de constituer des stocks d'herbe (juin 2013)
- Une formation (début 2014) sur l'aménagement de son parcellaire, en particulier sur la création de chemin d'accès au pâturage.

Une intervention du CEDAPA avait lieu lors de chaque session de formation que suivaient les techniciens prescripteurs avant d'être habilités à réaliser les diagnostics. Ils étaient ainsi sensibilisés aux changements de système et étaient informés des indicateurs permettant de juger de la capacité d'une exploitation à évoluer vers un système herbager ou un mode de production biologique.

VI.1.B. BILAN ET PERSPECTIVES

La mobilisation en 2012 autour du Plan de Lutte a été plutôt difficile. Les 7 opérations organisées ont réunis 115 personnes dont 76 agriculteurs. Les actions 2013 ont connu un succès plus important. 122 personnes, dont 97 agriculteurs ont participé aux 4 évènements.

Ces différentes rencontres ont abouti à une trentaine de sollicitations d'éleveurs pour réaliser leur diagnostic ou pour bénéficier d'un accompagnement sur les changements de système, la gestion du pâturage ou pour participer à une formation sur un thème plus précis.

Les thèmes des opérations ont été choisis volontairement « larges » pour sensibiliser un maximum d'agriculteurs et si possible arriver à créer des petits groupes qui vont progresser ensemble.

Après cette étape de sensibilisation, il faut amener les exploitants à s'interroger sur les pratiques et leur apporter des réponses précises. Les actions à mener sont alors différentes et doivent prendre la forme soit de journées thématiques soit de formations plus techniques et plus poussées.

La formation sur l'aménagement parcellaire est une première expérience de cette phase plus technique qui doit conduire les exploitants à faire le choix de changer de système. Avec 21 personnes présentes, cette 1ère opération est une réussite. Elle a de plus permis de constituer des petits groupes locaux qui vont servir de base à une partie de l'animation en 2014 via des « rallyes herbe ». Il est espéré que ces petits groupes s'agrandissent avec la venue d'agriculteurs voisins.

La formation sur l'aménagement de chemins sera reproposée dans le cadre des aménagements fonciers d'Hénon et de Saint-Carreuc. La création de tels chemins devra être intégrée à la réflexion globale des réaménagements des parcellaires, du bocage et des chemins agricoles.

En 2014, l'accent sera mis sur l'aspect filière, notamment sur la filière lait biologique. Il s'agira d'informer les agriculteurs sur les réalités et perspectives de cette filière qui a connu une forte évolutions ces dernières années.

VI.2. ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF CHAMBRE D'AGRICULTURE DES COTES D'ARMOR

La Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor assure la maîtrise d'œuvre des opérations collectives visant à diffuser les nouvelles pratiques limitant les risques de fuites d'azote, à favoriser le développement de nouvelles cultures assurant une meilleure couverture des sols, à faire émerger les projets de valorisation des cultures fourragères pérennes et les projets de méthanisations.

VI.2.A. ACTIONS TECHNIQUES SUR L'EVOLUTION DES PRATIQUES

L'objectif des actions de la Chambre d'Agriculture est de :

- tester la faisabilité technico-économique des évolutions de pratiques préconisées dans le plan,
- aider les agriculteurs et les conseillers à mettre en œuvre ces pratiques.

1) SEMIS DE RGI SOUS COUVERT DE MAÏS

Cette technique est déjà testée depuis plusieurs années sur différents bassins versants. Sa mise en œuvre pratique est aujourd'hui connue ; il s'agit désormais de vulgariser la technique auprès des exploitants de la Baie et de leurs conseillers.

En 2012 puis en 2013, 9 parcelles ont été implantées sur les communes du Foeil, d'Hillion, de Lanfains, de Meslin, de Plélo, de Pordic et de Trégueux le long d'axes passants afin de communiquer plus largement au travers de panneaux fixes,



Les différents essais déjà réalisés ont tous démontré une plus grande réussite du couvert avec l'implantation d'un ray-grass d'Italie. Les parcelles mises en place sur la Baie de St Brieuc ne comportaient donc que cette espèce. Le semis a été réalisé avec un matériel courant sur une exploitation (semoir centrifuge, suivi ou non d'un binage).

La campagne 2012 aura été peu favorable à cette technique, avec une récolte du maïs assez tardive et des conditions climatiques qui n'ont pas permis la pousse du couvert à l'automne. En 2013, le développement des couverts s'est plutôt bien déroulé après semis. Par contre, du fait de récoltes plus tardives et conditions assez sèches à l'automne, le couvert s'est assez peu développé à cette période

Cela démontre bien que l'on ne peut pas s'attendre à une réussite du couvert tous les ans, même avec de bonnes conditions au semis.

La synthèse des engagements contenus dans les chartes individuelles réalisée fin 2013 montre que seule la moitié des exploitants concernés par cet objectif s'engage à implanter un couvert sous maïs. Des points de blocages sont avancés par les agriculteurs, mais aussi parfois par les techniciens. Ces points concernent le matériel de semis, la faisabilité en maïs grain, la difficulté de destruction et le risque de repousses. Cette pratique se met donc en place doucement et la communication doit être maintenue.

Ainsi, une visite a été organisée sur la parcelle du Foeil, le 11 février 2013, avec la présence d'une quinzaine d'exploitants.

Pour 2014, l'action sera donc reconduite sous une forme similaire, avec les évolutions suivantes :

- Une parcelle de démonstration dans le cadre d'une porte ouverte Ecophyto,
- Une communication spécifique reprenant les différents essais réalisés vers les agriculteurs concernés par cet objectif et vers les techniciens,
- Réalisation à nouveau de 2 à 3 parcelles avec une communication fixe (sous réserve).

2) INTERCULTURE COURTE

Actuellement, entre deux céréales, le sol est très majoritairement laissé nu ou est couvert par les repousses. La seconde céréale n'aura aucun rôle dans le piégeage de l'azote restant dans le sol. Il peut donc être intéressant de semer un couvert qui aura la capacité de capter une partie de l'azote restant dans le sol après récolte, et avant le début du lessivage.

Il faut vérifier que le délai entre la récolte et le semis de la culture suivante permet un développement suffisant du couvert pour piéger des nitrates sans perturber le semis et la conduite de la céréale d'hiver suivante. A l'inverse du semis sous couvert de maïs, cette technique a été peu testée jusqu'à présent, et il existe peu de références dans le contexte breton.

En 2012, 3 parcelles en succession blé-orge ont permis de tester différents couverts. En 2013, quatre nouvelles parcelles ont été implantées sur la Baie. Cette action a également été déclinée à l'échelle départementale dans le cadre des programmes de bassins versants, avec près de 11 parcelles sur tout le département.

Ces essais ont permis de tester différents couverts seuls ou en association (sarrasin, moutarde, phacélie et avoine diploïde avec différentes espèces). L'efficacité du couvert est mesurée via un reliquat avant semis de la céréale d'hiver, une pesée en matière verte des différents couverts et une analyse de la Matière Azotée Totale (MAT) afin de mesurer l'azote capté par les couverts.

Les années 2012 et 2013 ont été marquées par une répartition de la pluviométrie assez particulière avec des mois d'août et septembre sensiblement plus secs que la moyenne et avec des températures relativement élevées. Les conditions climatiques n'ont globalement pas été favorables au développement des couverts.

Les rendements sont très hétérogènes en 2012 et 2013. Si ils étaient satisfaisants en 2012 (très souvent supérieur à 2 T MS/ha), ils sont restés très faibles en 2013 (1 T MS/ha). Aucune différence significative entre les différents couverts n'a été observée.

En 2012, l'effet du couvert sur le niveau de reliquats à la mi-octobre est assez net, avec 40 à 50 kg d'azote/ha en moins dans le sol par rapport à un sol nu.

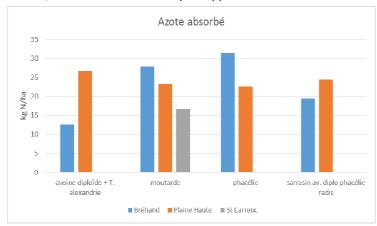


Figure 33 : Azote absorbé par les différents couverts implantés entre deux céréales lors des essais d'intercultures courtes en 2013, Source : Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor

En 2013, l'azote absorbé se situe en moyenne autour de 23 kg N/ha, soit pratiquement deux fois moins que ce qui avait été observé en 2012. Le manque d'humidité ayant pénalisé le développement des couverts, le piégeage de l'azote se retrouve limité.

Premiers enseignements:

- La date d'implantation est primordiale : elle doit intervenir le plus tôt possible après la moisson (risque de concurrence dans les interventions à cette période) afin de profiter de l'humidité résiduelle et permettre un cycle de pousse le plus long possible,
- Comme pour tout couvert implanté à cette période, les conditions d'humidité conditionnent fortement le développement de la plante,

- Sur une période de pousse de deux mois, le retard pris au démarrage ne permet pas d'obtenir des rendements importants à la mi-octobre et la quantité d'azote piégé reste faible au regard du coût de mise en œuvre,
- On mesure une possible efficacité en terme de captage de l'azote, observée également sur d'autres essais en 2012 (bassin versant du Sulon : 50 kg d'N/ha piégés en moyenne),
- La production de matière peut être intéressante : nécessité de travailler sur les conditions de destruction et de semis de la culture suivante pour ne pas la pénaliser.

En 2014, cette action sera en partie prise en charge dans le cadre de l'appel à projet régional sur les systèmes à très basses fuites d'azote. Ces essais pourront toutefois être complétés par 2 à 3 parcelles supplémentaires sur la Baie de St Brieuc afin d'obtenir une 3ème campagne de résultats.

3) CULTURES DE PRINTEMPS

Parmi les objectifs du plan de lutte figure la réduction de la sole en céréales d'hiver, notamment par le développement de cultures de printemps ou de cultures pérennes. Une des cultures envisagée est l'orge de printemps, culture handicapée par l'absence de filière adéquate et part l'irrégularité des rendements et de la valorisation économique. Entre 2010 et 2012, la surface d'orge de printemps semée sur la baie est passée de 298 à 114 ha.

Ces freins pourraient en partie être levés avec le projet de développer une malterie et la possibilité d'avoir des surfaces d'orge brassicole sous contrat (Cf. Volet économique, Chapitre VIII.2.A).

En partenariat avec la Coop de Broons et en complémentarité de leurs propres essais, la Chambre d'agriculture a mis en place en 2012 deux plates-formes de comparaison de variétés d'orge brassicole et d'orge de printemps « classiques » plus une parcelle entière en condition agriculteur.

Pour la campagne 2013, deux exploitants volontaires ont conduit en condition « agriculteur » 5 variétés d'orges de printemps dont 4 brassicoles, retenues suite aux essais en micro-parcelles de 2012.

Malgré un printemps assez froid peu favorable au développement des céréales de printemps, les rendements obtenus en 2013 sont plutôt corrects, grâce notamment à un bon tallage de l'orge. Le rendement moyen des 4 variétés d'orge de brasserie est de 55 qx/ha sur le site de Plélo et de 45 qx/ha sur le site de Plaine-Haute.

Dans la perspective d'une utilisation de ces orges pour de la malterie, les différents variétés ont été acheminées à Malt Fabrique à Ploeuc s/Lié pour réaliser des tests de maltage. Elles avaient toutes le niveau minimum requis en pourcentage de matière azotée pour être utilisées en malterie.

	Plélo	Plaine Haute	Orge pts moyenne 2010 2011 2012 *	Orge Hiver moyenne 2010 2011 2012
Produit				
Rdt (t/ha)	5.5	4.5	5.19	6.27
Prix vente grain (€/t)	180	180	177.5	174.4
Produit grain (€/ha) (1)	990	810	917	1095
Charges				
Semences	84	84	86	96
Engrais	0	38	62	105
Produits	75.3	39	76	141
Phytosanitaires				
Total (2)	159.3	161	225	341
Taxes parafiscales	4	4	4	4
(€/ha) (3)				
Marge sur produit grain (€/ha) (1-2-3) (hors M0, travaux tiers et aides)	826.7	645	688	750

(*) Données CER France – (Attention, l'effectif orge de printemps est réduit, 108 ha et 21 exploitations)

Le tableau précédent compare les marges obtenues par les cultures d'orge de printemps et d'hiver. La maîtrise des coûts de production est indispensable pour dégager une marge comparable à de l'orge d'hiver (fertilisation organique, protection phytosanitaire réduite). Compte tenu de la variabilité du rendement, cette maîtrise des coûts doit s'accompagner d'un prix rémunérateur. A titre d'exemple, pour un niveau de charge de 200 €/ha et un rendement moyen de 50 qx/ha payé 190 €/t (la marge est de 750 €/ha semblable, à une orge d'hiver - moyenne 2010-2011-2012).

Sans une filière structurée proposant des contrats fixant les critères de rémunération, il n'y aura pas de développement important de cette culture sur le territoire.

4) RÉSEAU DE RELIQUATS SORTIE HIVER

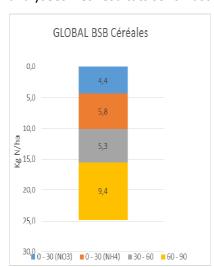
En complément des outils développés dans le cadre du Référentiel Agronomique Régional, ce réseau de reliquats sortie hiver sur la Baie de St Brieuc fournit les éléments nécessaires au calcul de la fertilisation sur céréales.

La mise en place de ce réseau a démarré en 2012, avec la définition de la typologie d'exploitations à retenir et la répartition géographique des parcelles. Dans un souci d'efficacité et de synergie, il a été décidé de travailler sur la base des parcelles de référence retenues dans le réseau de reliquats APL. Ceci nous permet de connaître assez précisément les historiques de fertilisation sur ces parcelles et d'obtenir une dynamique de l'azote dans le sol, du début de l'automne à la sortie d'hiver. Le choix des parcelles et le recueil des informations se sont poursuivis en janvier 2013.

Compte tenu de la surface du territoire, il a été décidé de réaliser 30 reliquats. Suite aux travaux du GREN au niveau régional, ces 30 parcelles seront différenciées selon deux types de RSH :

- 20 parcelles en céréales, prélevées fin janvier
- 10 parcelles en maïs-maïs, prélevées à partir de la mi-février

En février 2013, 18 parcelles en céréales et 10 parcelles en maïs-maïsont été prélevées et analysées. Les résultats sont illustrés ci-dessous.



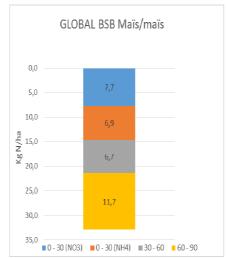


Figure 34 : Résultats des reliquats Sortie Hiver sur 28 parcelles de la Baie de Saint-Brieuc prélevées en février 2013, Source : Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor

Les résultats obtenus ont été valorisés de deux façons :

- En alimentant le réseau régional qui sert à établir la carte régionale des RSH
- Dans la lettre d'information n° 5 adressée à tous les agriculteurs concernés par le Plan de Lutte.

Le réseau de reliquat devrait se poursuivre en 2014 avant la mise en place pour 2015 d'une modélisation des reliquats sortie hiver.

5) COUVERTS PÉRENNES

Sursemis de prairies

Le retournement de prairie revient régulièrement parmi les causes de fuite d'azote difficilement maîtrisables.

Le sursemis permet de prolonger la durée de vie des prairies, évitant ainsi des retournements trop rapprochés. Cette technique peut également être utilisée pour sursemer du trèfle lorsque le taux devient trop bas, ce qui contribue également à limiter la fertilisation sur ces parcelles. Par cette technique, on limite aussi les coûts liés aux implantations de prairies.

Pour améliorer la réussite du sursemis, la CUMA d'Yffiniac, en partenariat avec la FDCUMA, a décidé de tester l'utilisation d'un semoir de semis direct (Easy Drill) en octobre 2011 sur une prairie en place. Une visite de la parcelle a été organisée par la Chambre d'agriculture et la FDCUMA, le 26 novembre 2012, avec la présence de 25 agriculteurs et 5 techniciens. Cette visite a été l'occasion de présenter les objectifs du plan, puis les conditions de réussite d'un sursemis. Une démonstration du semoir a également eu lieu.

En 2013, une nouvelle démonstration a été organisée avec ce matériel dans le cadre d'un rendez-vous technique sur la gestion de l'herbe à Bréhand et d'un essai de reconversion de zone humide cultivée en herbe avec plusieurs bandes. Lors de cette journée, le matériel de l'exploitant a également été testé pour réaliser un sur-semis.

Gestion de l'herbe

Des marges de manœuvres importantes existent sur l'amélioration de la gestion des prairies. Améliorer la production d'herbe et pérenniser les prairies passent ainsi par le choix des espèces à l'implantation, la gestion du pâturage, l'alternance fauche-pâture, la gestion de la fertilisation...

En 2012, une journée sur la gestion de l'herbe a donc été réalisée le 29 mai à Quintin, avec la présence de 12 exploitants. A cette occasion, les aides et accompagnements possibles en lien avec la gestion de l'herbe ont été présentés.

3 autres rendez-vous ont été organisés en 2013 :

- 5 septembre 2013 : quelles espèces privilégier en fonction du type de sol et du mode de gestion prévu, y compris en zone humide, en salle à Quessoy => 7 agriculteurs présents
- 20 septembre 2013 : les techniques d'entretien préventif et curatif des prairies pour gérer les adventices, la pratique du sur-semis, à l'EARL des Portes Cargouët à Bréhand => 12 agriculteurs présents
- 27 novembre 2013 : faire le choix de l'affouragement en vert, exemple et témoignage du GAEC du Clos de la Retenue à Hillion, démonstration de différents matériels (autochargeuse, récolteuse à fléaux, presse rotocut) et intervention en salle => 13 agriculteurs présents

Ces différents rendez-vous ont permis des échanges très intéressants entre les participants qui sont demandeurs de conseil sur ces thématiques. Certains agriculteurs sont venus à 2 ou 3 de ces actions, ce qui pourrait déboucher sur une action suivie sur le secteur.

6) ANALYSE ET PERSPECTIVES

Un travail important a été réalisé sur le terrain au cours des deux premières années du plan de lutte. Quantitativement, ont ainsi été organisés :

- ⇒ 1 réseau de 30 parcelles en reliquat sortie hiver
- ⇒ 2 parcelles de test de variétés d'orge brassicole + essai de maltage
- ⇒ 9 parcelles de démonstration sur le semis de RGI sous couvert
- ⇒ 7 parcelles de test de semis de couverts en interculture courte
- ⇒ 4 journées thématiques sur la gestion de l'herbe et l'autonomie protéique
- ⇒ 3 RDV au champ sur la gestion des prairies
- ⇒ 2 parcelles de test sur la reconversion en herbe de ZH cultivées

La présence de panneaux en bord de route, les lettres d'information et les journées sur le terrain ont donc contribué à l'atteinte des objectifs du plan de lutte, en apportant des éléments techniques sur les pratiques à mettre en œuvre afin de limiter les fuites d'azote. 150 agriculteurs ont participé aux différentes actions proposées par la Chambre d'agriculture.

La limite principale reste cependant la valorisation de l'ensemble des résultats vers le plus grand nombre possible d'agriculteurs. La connaissance de ces résultats pourrait inciter des agriculteurs à accroître leurs engagements dans leurs chartes individuelles.

Il paraît donc nécessaire, à cette étape du plan, d'accentuer la valorisation des différents résultats obtenus dans le cadre des actions techniques collectives, tout en poursuivant ces actions sur des secteurs différents de la Baie.

- Compte tenu de la taille du territoire et du nombre d'exploitations concernées, le relais des informations techniques ne peut se faire qu'en impliquant les conseillers des différents organismes intervenant sur le terrain. A ce jour, ces conseillers ont été peu mobilisés, l'information n'ayant été diffusée que partiellement lors de réunions des diagnostiqueurs. Il pourrait ainsi être intéressant de rédiger une lettre d'information spécifique à destination des techniciens.
- ⇒ L'analyse des diagnostics et des chartes d'engagement pourrait, avec certaines précautions, servir à mieux cibler les secteurs où déployer certaines actions, ainsi que les invitations à des visites ou des journées techniques.
- ➡ Il semble également nécessaire de mobiliser les accompagnements individuels en complément des actions techniques collectives afin de poursuivre la réflexion avec les exploitants et si possible, concrétiser de nouveaux engagements dans les chartes complémentaires.

Le maintien d'actions techniques collectives reste indispensable pour lever les freins à certaines évolutions et conserver une approche agronomique et technico-économique.

VI.2.B. APPUI A L'EMERGENCE ET AU SUIVI DES PROJETS DE VALORISATION DES NOUVELLES PRODUCTIONS FOURRAGERES

Dans le cadre du Plan de Lutte contre les Algues Vertes de la Baie de St Brieuc, et plus largement, dans l'objectif d'une meilleure autonomie alimentaire sur le territoire, le développement des cultures fourragères pérennes, notamment de la luzerne, est souhaité. De nombreuses difficultés freinent ce développement, que ce soit chez les éleveurs bovins (manque de maîtrise de la culture, difficultés de récolte, de distribution,...) ou les éleveurs de granivores (pas de valorisation, pas d'intérêt économique). Toutefois, au travers des diagnostics individuels, on peut ressentir un intérêt certain pour une plus une grande autonomie fourragère et protéique dans les élevages bovins. Certains éleveurs de granivores seraient également prêts à intégrer des cultures pérennes, sous réserve de leur assurer des débouchés.

Une solution envisageable pour lever un certain nombre de ces freins, peut être la mise en place d'une unité de séchage/déshydratation qui permettrait de fournir des produits de meilleure qualité, plus facilement valorisables. Le territoire dispose d'une unité d'incinération d'ordures ménagères à Planguenoual, qui actuellement valorise assez peu la chaleur produite.

Une première rencontre avec les responsables de l'usine a eu lieu le 18 décembre 2013. Lors de cette réunion, il a été convenu que dans le cadre de ses missions sur le plan algues vertes, la Chambre d'agriculture se charge de :

- o Initier la mobilisation au niveau agricole auprès des agriculteurs locaux (rayon de 15 à 20 km) et éventuellement, en lien des coopératives intervenant localement,
- Estimer les gisements potentiels (fourrages, séchage maïs grain, autres matières),
- o Commencer à travailler sur deux options énergétiques :
 - Valorisation de l'énergie thermique fatale à basse température,
 - Utilisation d'énergie à haute température (ce qui entraine une baisse de la production d'électricité).

Ces actions seront menées en 2014.

VI.2.C. III. EMERGENCE ET SUIVI DES PROJETS DE METHANISATION

Il s'agit d'un appui à l'émergence des dossiers et de l'animation collective autour de la thématique de la méthanisation. L'objectif est de favoriser l'émergence des projets de méthanisation afin d'optimiser la répartition et la valorisation de l'azote organique et de limiter l'importation d'azote sur le territoire.

Parallèlement à ce travail, la Chambre d'Agriculture suit les appels à projets, participe aux réunions des comités techniques avec les financeurs (ADEME, Conseil Général, Conseil Régional) et élabore des avis techniques sur les contenus des appels à projet. Enfin, elle réalise les états d'avancement et les bilans d'étape pour les acteurs du plan et les autres acteurs concernés par la méthanisation (AILE).

1) INFORMATION ET SENSIBILISATION

Cette action a consisté à informer les agriculteurs sur l'existence et les modalités des appels à projet, sensibiliser les acteurs agricoles sur le rôle de la méthanisation dans la lutte contre les algues vertes. Cette action s'est appuyée sur :

- La réalisation d'une plaquette d'information de 6 pages diffusée lors des Terralies, du SPACE, auprès des prescripteurs...,
- La parution d'articles dans TERRA et dans le flash info de la baie de Saint-Brieuc,
- L'intervention lors de réunions à destination de collectivités (Communauté de communes de Quintin) et de financeurs (Crédit Agricole),
- L'organisation de 3 réunions à destination des agriculteurs à St Bihy, Quessoy et Lamballe,
- L'intervention lors d'une réunion avec les diagnostiqueurs (03 juillet 2013),
- L'organisation d'une réunion à destination des responsables techniques de coopératives (03 septembre 2103).

Une vingtaine d'agriculteurs se sont déplacés aux trois réunions organisées sur des secteurs où il n'y a pas de projets actuellement. Cela montre, qu'au-delà des volontés de développement de la méthanisation, il est actuellement difficile de trouver de nouveaux porteurs de projets.

2) ACCOMPAGNEMENT À L'ÉMERGENCE DE PROJETS

Quatre projets (Andelec, CH4, Méthavert et EARL de Ker Noë) ont été accompagnés. Un a démarré sa production en 2013, deux autres débuteront la production en 2014. Un projet n'a pas abouti faute de rentabilité économique.

Le travail d'accompagnement de ces projets a consisté à :

- élargir les collectifs et trouver des partenaires intéressés pour échanger du fumier contre du digestat;
- réaliser des simulations sur l'impact de la fertilisation avec du digestat, apporter des conseils sur l'utilisation d'un nouveau type de fertilisant ;
- animer les réunions des collectifs pour caler techniquement les projets ;
- conseiller les exploitations sur leurs plans de fertilisation.

3) ANALYSE GLOBALE ET PERSPECTIVES

La mise en place des appels à projets sur la méthanisation ainsi que l'accompagnement proposé dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes ont permis de faire émerger près d'une dizaine de projets de méthanisation sur la Baie de St Brieuc. Fin 2014, 6 de ces projets devraient être opérationnels. En lien avec les objectifs du plan algues vertes, ces projets prévoient tous une diminution du recours à l'azote minéral et dans certains cas, des modifications d'assolement et de gestion de la couverture des sols.

Un travail important d'information et de sensibilisation a été réalisé sur le sujet pour apporter un niveau minimum d'information, que ce soit au niveau des agriculteurs ou de leur environnement technique.

Il est difficile actuellement de faire émerger de nouveaux porteurs de projets, et ce pour plusieurs raisons : absence de nouvel appel à projet, contexte économique, niveaux d'investissements et rentabilité, lourdeur des dossiers administratifs,...

Il est donc nécessaire de s'appuyer sur les unités mises en route ou qui le seront prochainement pour démontrer la faisabilité et l'intérêt de ce type de projets.

VI.3. ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF PAR LE CONSEIL GENERAL 22 : PROMOTION DU PORC SUR LITIERE

VI.3.A. LES ACTIONS DE PROMOTION

La production de porcs sur litières peut offrir une gestion optimisée de l'azote au niveau de l'exploitation par :

- ➤ <u>Un plan d'épandage</u> : la production de déjections solides permet l'utilisation de l'azote organique produit sur une plus grande surface, l'usage d'engrais minéral peut être limité.
- Une résorption de l'azote : Comparativement au lisier, un abattement de la quantité d'azote de l'effluent de 30 % pour les litières de paille accumulée et de 58 % pour les litières de sciure. En cas de compostage, cet abattement s'élève à 50 % pour les litières de paille

En 2012 une plaquette a été réalisée, éditée à 1000 exemplaires pour promouvoir le développement du porc sur litière. Des panneaux d'exposition ont également été élaborés. La diffusion des plaquettes interviendra en 2014 avec un ciblage des éleveurs en collaboration avec les bassins versants.

En 2013, une porte ouverte réalisée chez un éleveur de Plélo en présence de la Chambre Régionale d'Agriculture, du Réseau Cohérence et du groupement Aveltis a accueilli près de 150 visiteurs dont environ 15 % d'agriculteurs. Une nouvelle porte ouverte sera organisée en 2014 par la Chambre régionale d'Agriculture à la station expérimentale du CRECOM. Les thèmes abordés seront les résultats techniques, la valorisation agronomique des effluents. Une comparaison des deux modes de production sera faite.

Un film documentaire de 26 minutes est en préparation. Il se déroulera selon la chronologie de l'élevage du porc et s'appuiera en particulier sur des témoignages. Ce film vise le public des éleveurs et des techniciens. Ses objectifs sont de faire connaître ce type d'élevage, de répondre aux idées reçues sur ce type d'élevage et de lever les freins aux évolutions vers ce mode de production. Il sera aussi l'occasion de présenter les aides techniques et financières qui accompagnent les éleveurs faisant le choix de ce mode de production.

VI.3.B. LE SUIVI DES DOSSIERS

En 2012, 6 dossiers ont été instruits par les services du Conseil Général des Côtes d'Armor auxquels s'ajoute un dossier dès le début 2013. Ces 7 exploitations ont aménagé 680 places de gestantes et 360 places d'engraissement sur paille pour résorber respectivement 3 870 UN et 1 420 UN. Les montants des travaux s'élèvent à 780 K€ pour une subvention de 105 K€ du Conseil Général.

En 2013, 4 nouvelles exploitations ont pu bénéficier d'un accompagnement. Leurs investissements de 413 K€ ont été subventionnés à hauteur de 82.9 K€.

Ces investissements correspondent aux aménagements de 88 places de gestantes, 1 670 places d'engraissement, 380 places de pré-engraissement qui permettront la résorption de 2 873 UN.2 t d'azote.

Au total, en 2012 et 2013, 11 exploitations aidées ont résorbé 8.8 t d'azote. Cette résorption n'apparaît pas dans les déclarations de flux qui sont basées sur les effectifs présents. Elle apparaît partiellement à ce jour dans le bilan des chartes signées, pour les exploitants qui ont abouti dans leur démarche.

VII. VOLET FONCIER

VII.1. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AFAF SUR HENON ET SAINT-CARREUC PAR LE CONSEIL GENERAL 22

Les Aménagements Fonciers Agricoles et Forestiers (AFAF) ont été initiés sur les communes de Hénon et de Saint-Carreuc en 2011 (sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Général des Côtes d'Armor). L'ensemble des acteurs ont souhaité faire des aménagements fonciers un outil supplémentaire à disposition des agriculteurs pour répondre aux enjeux du Plan de Lutter. Ils doivent permettre aux agriculteurs de disposer des structures foncières plus aptes à la mise en œuvre des pratiques culturales et des systèmes agricoles répondant aux objectifs de la charte de territoire.

Le Conseil Général a alors décidé de coupler le diagnostic Algues Vertes au diagnostic parcellaire nécessaire aux mouvements fonciers.

En 2012, les exploitations concernées par l'AFAF se sont vues restituer la carte de leurs espaces stratégiques. La totalité des diagnostics a été réalisée (à l'exception d'une exploitation suite au refus de l'agriculteur), mais un quart d'entre elles n'ont pas signé de charte à ce jour. Compte tenu des engagements des partenaires du Plan de Lutte sur le taux de signature de charte, un travail spécifique devra être mené auprès de ces exploitations. Paradoxalement mais logiquement, les incertitudes des exploitants concernés sur l'évolution de leur foncier ne favorisent pas la prise d'engagements sur leurs parcelles.

Une synthèse du contenu des diagnostics a été présentée aux maires d'Hénon et Saint Carreuc et à une quarantaine d'exploitants en présence de l'ensemble des partenaires du Plan de Lutte en février 2013. Suite à cette réunion, le géomètre a débuté l'avant-projet de la commune d'Hénon. Ce travail sera achevé en 2014. La réunion d'information sur les aménagements de chemin d'accès au pâturage devra s'articuler avec ce travail pour nourrir la réflexion des agriculteurs.

Le périmètre initial de la commune de Saint Carreuc excluait les fonds de vallée où l'on retrouve de nombreuses zones humides. Le 3 avril 2013, la commission communale d'aménagement a décidé d'étendre le périmètre en particulier pour inclure ces zones. L'enquête publique s'est déroulée du 17 septembre au 18 octobre 2013 et a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur le 19 novembre 2013. Le classement des nouvelles terres interviendra en 2014 suite à l'arrêté préfectoral qui fixera notamment les mesures environnementales à mettre en œuvre dans le cadre de cette AFAF.

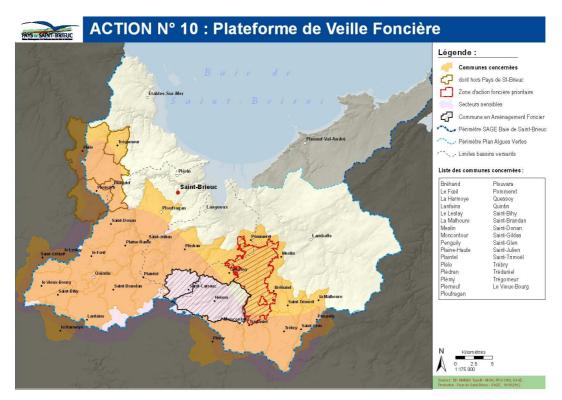


Figure 35 : Zones prioritaires des actions foncières du Plan de Lutte contre les Algues Vertes de la Baie de Saint-Brieuc, Source : Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

La zone d'actions foncières prioritaire, figurée en rouge sur la carte ci-dessus (communes de Pommeret, Quessoy, Meslin, Bréhand), a été qualifiée comme telle du fait que les exploitations de cette zone présentent un pourcentage parfois très élevé de zones humides dans leur SAU.

Afin d'apporter des solutions à ces exploitations, il avait été décidé de déployer sur cette zone tous les outils disponibles et notamment les outils fonciers. Début janvier 2013, une étude plus poussée de la zone avait cependant montré que l'amélioration foncière ne constituait pas la solution pour toutes les exploitations : une bonne partie de ces dernières dispose déjà d'un parcellaire bien regroupé.

Pour les exploitations dont le foncier restait l'un des leviers nécessaires à activer, la Chambre d'Agriculture et les bassins versants ont travaillé sur un diagnostic foncier en complément du diagnostic agricole réalisé sur l'ensemble des exploitations. Une réunion a eu lieu début janvier 2013 avec les prescripteurs intervenant sur le secteur afin de les sensibiliser aux solutions foncières qui existent et de les encourager à aborder ce sujet avec les agriculteurs.

Le travail effectué sur cette zone, notamment les contacts avec les exploitants est détaillé dans le chapitre suivant.

VII.3. DIAGNOSTICS FONCIERS

Cette action du volet foncier du Plan de Lutte contre les Algues Vertes est sous la maîtrise d'ouvrage de la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor. Cette action a connu un démarrage délicat et s'est réellement développée au cours de l'année 2013.

1) LA ZONE PRIORITAIRE D'ACTIONS FONCIÈRES

En 2012, le travail a porté essentiellement sur la zone prioritaire pour l'animation sur le foncier (cf chapitre VII.2).

Afin de construire la stratégie d'action sur cette zone, trois réunions préparatoires ont eu lieu :

- 10 mai 2012 : 1ers échanges entre le Pays, les bassins versants du Gouëssant et du Gouët, et la Chambre d'Agriculture : proposition d'une démarche,
- 30 novembre 2012 : réunion de travail en présence d'un représentant du CPA du Gouëssant : évolution de la démarche, nécessité de lancer des études économiques approfondies dans quelques exploitations, nécessité de lancer rapidement les 1ers diagnostics,
- 10 janvier 2013 : réunion d'un groupe restreint de techniciens devant réaliser des diagnostics sur ce secteur : présentation des possibilités d'échanges sur le foncier, proposition d'un complément foncier au diagnostic algues vertes, échanges sur l'organisation du travail.

2) INFORMATION DES AGRICULTEURS

Différents outils ont été utilisés pour informer et sensibiliser les agriculteurs aux échanges parcellaires :

- les diagnostics individuels. Lors des diagnostics, une discussion doit avoir lieu entre le technicien et l'exploitant à partir de son indice de dispersion et de la carte de son parcellaire. Si la situation le nécessite, le technicien remonte une demande d'accompagnement foncier auprès de la Chambre d'agriculture. Une première information est donc faite à ce moment-là par les techniciens. Une cinquantaine de demande d'accompagnement sont parvenus à la Chambre d'agriculture en 2013.
- une information diffusée à l'ensemble de la baie de Saint-Brieuc a été réalisée à travers des articles dans la lettre d'info de la Baie.
- des réunions locales ont été organisées en début d'année 2013 pour informer les agriculteurs situés en tête des bassins versants. L'information est parue dans la lettre d'info de la baie et des courriers individuels ont été envoyés à 237 agriculteurs de ces secteurs.

o 14/03/2013 : Plaine Haute

o 19/03/2013: Quintin

Très peu d'agriculteurs se sont déplacés à ces deux réunions (4 personnes!). La première a eu lieu à la fin d'un épisode neigeux et la deuxième le jour des obsèques d'un exploitant du secteur. Cela peut expliquer en partie la faible participation, mais cela a aussi confirmé l'intérêt de privilégier des actions dans des secteurs où des agriculteurs se sont dits intéressés.

- Une réunion locale de sensibilisation a été organisée sur le territoire de Plémy le 2 juillet 2013 où plusieurs exploitants avaient fait la demande d'un accompagnement foncier. Les agriculteurs qui se sont déplacés (7) ont presque tous des projets d'échange. Une autre rencontre a eu lieu le 19 novembre pour avancer sur différents projets.
- La Chambre d'agriculture a participé au comice des cantons de Quintin et Ploeuc sur Lié qui se situait au Bodéo le dimanche 30 juin, avec un stand dédié aux actions Bassins versants et aux échanges parcellaires.
- Terralies est un moment de rencontre et d'échange autour de l'agriculture qui se déroule tous les ans au mois de Mai. Plus de 15 000 visiteurs y participent chaque année. Une animation autour des échanges parcellaires a eu lieu en 2013 à partir d'une maquette illustrant des parcellaires imbriqués et des panneaux avant après échange.
- Des articles sont parus dans la lettre d'info de la Baie de Saint-Brieuc, TERRA, le bulletin municipal de Plemy.

• Le guide des échanges parcellaires réalisés par les Chambres d'agriculture a été distribué systématiquement lors des rencontres individuelles, en réunion ou lors de Terralies et du comice au Bodéo.

3) ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS

L'intervention de la Chambre d'agriculture s'appuie en grande partie sur les diagnostics individuels et l'observatoire du foncier qui permettent de mieux appréhender les secteurs sur lesquels un diagnostic et une action foncière sont nécessaires. Les demandes d'accompagnements fonciers se sont développées avec la montée en puissance de la réalisation des diagnostics individuels ainsi qu'une sensibilisation des techniciens sur le sujet.

54 demandes d'accompagnement ont été remontées à la Chambre d'agriculture en 2013, dont une vingtaine sur la fin de l'année. Suite à ces demandes, 29 agriculteurs ont été contactés, 28 rencontrés, un a été contacté uniquement au téléphone au sujet d'une parcelle éloignée. Quatre ont été contactés au téléphone et ont refusé de nous recevoir pour diverses raisons : attente de changement sur l'exploitation, ce qui pouvait se faire a déjà été réalisé, terres en indivision et refus des autres membres.

A chaque visite, une cartographie du parcellaire de l'exploitation est réalisée et étudiée avec l'agriculteur afin d'identifier les parcelles proposées à l'échange. Les scénarios d'échanges sont évoqués ainsi que les suites à donner (qui contacter ? par qui ?).

Sur les 29 agriculteurs :

- 10 ont des parcelles très éloignées (lieue de grève, baie de la fresnaye, Paimpol, St Hervé, Moustéru, Ploumagoar...) et les souhaits de rapprochement sont difficiles à exaucer. Des recherches sont en cours pour identifier des candidats à l'échange ou pour permettre un rapprochement des parcelles exploitées,
- 5 ont des projets d'échanges avec des exploitations en mouvement (dissolution, arrêt) et donc en attente,
- 3 agriculteurs ont vu leurs demandes d'échanges aboutir: deux en propriété, deux en jouissance (un échange à 4 comportant les deux types d'échanges). Ces échanges permettront de développer la surface de pâturage en rapprochant des surfaces de siège d'exploitation mais aussi de regrouper des parcelles de culture de petite dimension. Ils impliquent au total 8 agriculteurs,
- 4 d'entre eux ont essuyé un refus par les tiers ou n'ont pas trouvé d'accord,
- Pour les 7 autres agriculteurs des contacts restent encore à prendre.

En parallèle des actions collectives ont été réalisées sur la commune de Plédran et de Plémy.

Sur Plédran, l'opération démarrée en 2012 s'est poursuivie et plusieurs projets d'échanges ont été réalisés sur la commune :

Deux échanges en propriété (4 agriculteurs)

Trois échanges en jouissance (6 agriculteurs)

Deux autres projets sont en réflexion (4 agriculteurs)

Sur Plémy, deux réunions ont eu lieu en juillet 2013. Suite à celles-ci, plusieurs projets d'échange ont été évoqués mais à ce jour aucun ne s'est finalisé.

Au final en 2013, il y a eu à notre connaissance :

Echanges en propriété : 35,72 ha Echanges en jouissance : 15,85 ha

4) ANALYSE GLOBALE ET PERSPECTIVES

L'animation sur la thématique du foncier a réellement démarré en 2013, notamment grâce aux demandes d'accompagnement identifiées suite aux diagnostics individuels. L'information réalisée auprès des

techniciens a été utile puisque l'on constate une bonne remontée dans le cadre des diagnostics. L'effet « tâche d'huile » est également important puisque pour un contact réalisé via le diagnostic, plusieurs autres exploitations peuvent être rattachées au projet d'échange.

Si l'identification des candidats aux échanges fonctionne, il faut maintenant faire aboutir les différents projets d'échanges. Ceci prend du temps car les décisions sur le foncier sont longues à prendre et les échanges ne peuvent pas toujours être formalisés rapidement. De nombreux échanges en jouissance « échappent » également à notre connaissance. Il pourrait être intéressant de prévoir à terme un rappel systématique des exploitants rencontrés pour réaliser un état des lieux plus précis.

VII.4. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE PLATEFORME FONCIERE

Initié au 3^{ème} trimestre 2012, le projet de plateforme de veille foncière s'est avéré compliqué à mettre en œuvre, de par la difficile mobilisation des acteurs concernés par le projet. En 2012, une première préfiguration du projet de plateforme avait été présentée et avait permis aux différents acteurs de s'accorder sur certains prérequis.

En janvier 2013, suite à une réunion politique avec la Chambre d'Agriculture, une position claire a été prise par les élus, affirmant leur volonté de s'impliquer dans ce projet. Dès lors, il a été possible de travailler sur le fonctionnement concret de la plateforme. Rappelons que l'objectif de cette plateforme est d'apporter plus de souplesse dans les opérations d'échanges parcellaires menés sur le territoire par la Chambre d'Agriculture.

Pour mettre en œuvre la veille foncière, une convention de mise à disposition des informations foncières du territoire, nommée Vigifoncier, a été élaborée avec la SAFER Bretagne. Il avait été décidé, dans un premier temps, de réaliser cette veille sur les secteurs sensibles de la baie de Saint-Brieuc, c'est-à-dire sur les têtes de bassins versants ainsi que sur la zone foncière prioritaire (cf. Figure 35).

Le Pays de Saint-Brieuc bénéficie ainsi depuis le mois de septembre 2013 d'un accès au site Vigifoncier pour les 34 communes situées sur la zone prioritaire. Cette mise à disposition est pour le moment gratuite puisqu'il n'a pas encore été possible de finaliser la convention Vigifoncier (incertitudes sur les articles liés aux mises en réserve foncière). Ce site nous permet d'avoir accès à toutes les ventes de foncier agricole ayant cours sur le territoire, c'est-à-dire aux notifications pour les ventes sur le point d'être conclues, aux appels à candidature pour les biens négociés à l'amiable par la SAFER ainsi qu'aux avis de préemption par la SAFER.

Cet accès au site nous a permis de réaliser un premier observatoire des informations reçues et de tirer les premières conclusions quant aux possibilités de mettre en œuvre des réserves foncières.

Du 28 août 2013 au 31 décembre 2013, voici ce que l'on a pu observer :

	Nombre	Surface cumulée
Notifications reçues	111	170 ha
Appel à candidature	1	0,24 ha
Avis de préemption par la SAFER	1	0,44 ha

On constate que les informations reçues sont principalement des notifications, ventes sur lesquelles il est possible de se positionner uniquement via une préemption à la SAFER. Seul un appel à candidature a été émis sur cette période, pour une parcelle de 0.24 ha.

Parmi les 111 notifications reçues, 19 biens sont hypothétiquement intéressants pour une réserve foncière car ils répondent simultanément aux critères suivants :

- -bien non concerné par une exemption au droit de préemption de la SAFER : 66%
- -bien concernant de la terre cultivable : 50%
- -bien ne comprenant pas de bâti: 58%
- -bien ne comprenant pas d'espace boisé : 82%

Parmi ces 19 biens (surface moyenne de 1.4 ha), 11 ont été achetés par des agriculteurs ; ce qui rend l'action de préemption plus délicate à mener.

Ces premières observations nous permettent de présager que les opportunités correspondant aux besoins du terrain (projets d'échanges parcellaires) seront rares.

Parallèlement à cet observatoire, le travail autour du projet de réserve foncière a été poursuivi dans l'objectif de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés.

Ainsi, du côté du financement des réserves foncières, des réunions techniques ont eu lieu avec la SAFER et l'EPF Foncier de Bretagne afin de faire le point sur les conventions de partenariat et de financement mises en place en 2010 et 2011. Il s'est avéré que la convention liant la SAFER Bretagne à l'EPF, et permettant une prise en charge financière de ces réserves n'était pas opérationnelle et nécessitait de nouvelles discussions politiques au sujet du portage des biens. A ce sujet, le Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc a sollicité à plusieurs reprises, depuis septembre 2013, la tenue d'une réunion politique afin d'éclaircir la situation et d'avancer sur la mise en œuvre concrète de la plateforme. Cette réunion n'a pu avoir lieu en 2013. Suite au Comité Opérationnel du 28 janvier 2014, un courrier du Président du Pays de Saint-Brieuc a été envoyé à la SAFER Bretagne, à l'EPF Foncier de Bretagne ainsi qu'au Conseil Régional afin d'alerter sur la nécessité de disposer rapidement de tous les outils nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Malgré ces incertitudes sur les conditions de financement, le Pays de Saint-Brieuc a organisé en octobre 2013 une réunion d'information à destination des présidents des EPCI du territoire afin de les informer de l'avancée du projet et d'envisager ensemble leur possible implication. En effet, le Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc, structure porteuse du SAGE et du Plan de lutte contre les Algues Vertes, ne détient pas de compétence lui permettant d'acquérir du foncier agricole. De ce fait, les intercommunalités du territoire sont sollicitées pour être les structures porteuses des réserves foncières, chacune disposant d'au moins une compétence lui permettant d'acquérir du foncier agricole. Suite à cette réunion, un accord de principe de chacune des intercommunalités sur le portage de la réserve foncière était attendu. Cependant, aucun accord de ce type n'est envisageable tant que des questions restent en suspens au sujet des conventions de financement EPF/Conseil Régional/SAFER.

Le souhait des différents acteurs impliqués dans ce projet de plateforme est de disposer, d'ici la fin du second trimestre 2014, de tous les éléments nécessaires à la rédaction de la charte de fonctionnement de la plateforme foncière afin de mettre en œuvre rapidement des projets de réserves foncières.

Lors de la réunion d'octobre réunissant les présidents des EPCI, la question de la pertinence de mettre en place ce projet avait été légitimement posée, au vu de l'ingénierie nécéssaire et des nombreuses difficultés rencontrées. Il avait alors été répondu, qu'effectivement, la mise en œuvre de la plateforme été compliquée et que les résultats étaient très incertains (réalité du marché foncier du territoire, projets non prioritaires en comité technique et Conseil d'Administration SAFER) mais qu'en tout état de cause, il n'existait pas de réelles alternatives à cette action proactive en faveur de la restructuration parcellaire et de l'amélioration des pratiques agricoles visées par la Charte de territoire.

Il convient enfin de souligner que ce projet de plateforme initié dans le cadre de la charte de territoire semble plus pertinent, au vu des potentialités qu'offrent les restructurations parcellaires, à l'échelle du périmètre global du SAGE de la Baie de Saint-Brieuc que limité au seul périmètre du plan algues vertes.

VIII. VOLET ECONOMIQUE

Au sein du comité de pilotage du volet économique du plan de lutte contre les algues vertes (chambres consulaires, Pôle Inpact, collectivités du Pays de Saint-Brieuc et bassins versants, financeurs) s'est créée une réelle dynamique autour des projets de valorisation des produits du territoire. Dès à présent, il est possible de voir les effets sur le territoire de ces actions en termes de producteurs engagés dans ces démarches, de productions agricoles commercialisées et valorisées localement, de nombre de personnes sensibilisées aux produits locaux et au plan de lutte et plus généralement en termes de dynamique et de nouveaux réseaux créés (agriculteurs, artisans, cuisiniers, consommateurs,...).

Rappelons par ailleurs que le territoire d'action de ce volet économique correspond à la fois aux limites hydrographiques du plan de lutte contre les algues vertes et aux limites administratives du Pays de Saint-Brieuc puisque ces actions sont en partie financées dans le cadre de l'Appel à Projets Agricoles et Alimentaires de territoire du Conseil Régional de Bretagne.

VIII.1. VALORISATION DES PRODUITS DU TERRITOIRE DANS LES RESTAURATIONS COLLECTIVES

VIII.1.A. RECENSEMENT DES PRODUCTEURS ET DES TRANSFORMATEURS DU PAYS DE SAINT-BRIEUC SOUHAITANT TRAVAILLER AVEC LA RESTAURATION COLLECTIVE – TRAVAIL AUTOUR DE LA STRUCTURATION DE L'OFFRE.

Afin de qualifier de manière quantitative et qualitative l'offre en produits locaux du territoire, un premier travail a été mené auprès des opérateurs (agriculteurs, artisans et entreprises agro-alimentaires) souhaitant travailler avec la restauration collective. A la suite de la publication d'un marché public, ce travail a été confié à la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor.

Les producteurs et artisans intéressés par la démarche ont été inscrits dans un catalogue distribué par la suite aux communes. Seule exigence requise pour figurer au catalogue, que les produits proposés soient issus d'exploitations de la baie de Saint-Brieuc engagées au travers d'une charte individuelle.

Au total, le catalogue regroupe 6 artisans-bouchers et 36 producteurs du Pays de Saint-Brieuc. Parmi ces derniers, 22 sont concernés par le plan de lutte. On compte :

- > 15 chartes individuelles signées
- ➤ 4 chartes en cours de signature
- > 3 chartes en cours d'élaboration

Cette action de mise en valeur des producteurs dans un catalogue a permis d'inciter un certain nombre d'entre eux à entrer dans la démarche (ou d'accélérer le processus) de diagnostic et de signature de charte individuelle. Sur les 26 exploitants recensés initialement et concernés par le Plan de Lutte, 4 n'ont pas souhaité s'engager dans la signature d'une charte et ont donc été retirés du catalogue.

Parallèlement, un groupe d'échange a été constitué réunissant les producteurs inscrits au catalogue. Ce groupe, animé par la Chambre d'Agriculture a pour objectif d'aider à la structuration de l'offre en produits de la baie de Saint-Brieuc.

VIII.1.B. ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES DANS LA MISE EN PLACE D'UN APPROVISIONNEMENT LOCAL DE LEUR STRUCTURE DE RESTAURATION COLLECTIVE

Du côté de la demande, le souhait du Pays de Saint-Brieuc était de proposer un réel accompagnement des collectivités du territoire afin d'initier une démarche pérenne d'approvisionnement local des structures de restauration collective. Pour ce faire, le Pays a conclu en 2012 un marché d'une durée de 3 ans avec trois prestataires : la Maison de l'Agriculture Biologique des Côtes d'Armor, la Chambre d'Agriculture et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Côtes d'Armor. Via ces prestations, le Pays de Saint-Brieuc propose aux collectivités de réaliser un diagnostic du fonctionnement de leur structure de restauration collective. Il leur propose également d'organiser une demi-journée de sensibilisation des convives et de participer à des groupes d'échanges entre les différents acteurs. Cet accompagnement s'adresse en priorité aux structures de restauration collective gérées par les communes ou les intercommunalités du Pays.

Au total sur l'année 2013 11 structures ont été accompagnées par les prestataires du Pays. Elles représentent un tiers des communes que le Pays peut potentiellement accompagner (hors autres programmes d'accompagnement du territoire et communes sans cantine scolaire). Certains établissements disposant d'une cuisine centrale, l'accompagnement a donc concerné 23 établissements servant au total 750 200 repas/an.

Depuis cet accompagnement, plusieurs communes ont débuté ou amplifié leurs approvisionnements en produits issus d'exploitations inscrites au catalogue présenté précédemment. Pour le moment, 6 producteurs ont été contactés pour des commandes de leurs produits. Dans cette période de démarrage, les volumes de produits restent faibles. Ils seront quantifiés plus précisément d'ici fin 2014.

Il est important de souligner l'intérêt du réseau qui est en train de se créer entre les producteurs, les artisans et les cuisiniers du territoire. Ce lien est en effet essentiel pour favoriser une interconnaissance des différents acteurs et assurer réussite et pérennité aux démarches d'approvisionnement local. Par l'organisation de groupes d'échanges multi-acteurs, de formations et de visites de fermes, ce lien sera consolidé en 2014.

VIII.2. AUTRES PROJETS DE VALORISATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES DU TERRITOIRE

VIII.2.A. ETUDE DE FAISABILITE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE MALTERIE EN BRETAGNE

Cette étude de faisabilité entend répondre à la nécessité de création d'une nouvelle filière de valorisation permettant de construire une alternative crédible tant sur les plans agronomique qu'économique aux céréales d'hiver (le malt étant produit à partir d'orge de printemps).

L'objectif de l'étude, initiée fin 2012, est de déterminer les conditions de réussite techniques, économiques et environnementales de la mise en place d'une malterie sur le territoire breton. Le rôle du Pays dans ce travail consiste en la coordination et la rédaction de l'étude. Il s'appuie sur différents experts en malterie, locaux et nationaux, et associe à la fois les brasseurs bretons et les coopératives de producteurs potentiellement intéressés.

En 2013, le travail a consisté en l'étude des devis transmis par les entreprises spécialisées dans la construction d'outils industriels de maltage. Les montants d'investissement nécessaires en fonction des différents types d'outils de maltage envisageables (malterie sur aire, malterie automatisée) ont été déterminés. Les solutions intégrant les économies d'énergie et la valorisation des ressources existantes ou en développement sur le territoire ont été travaillées.

La question du portage de l'outil de malterie a également été abordée puisque le Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc ne dispose pas des compétences et des moyens financiers pour envisager la construction et la gestion d'un tel outil industriel - même si le scénario d'un partenariat public-privé n'est pas à exclure pour le moment. Une première démarche a été menée auprès de la CCI 22 et Côtes d'Armor Développement afin de bénéficier de leur réseau d'investisseurs potentiels. Une réunion de présentation de l'étude à Coop de France Ouest a par ailleurs été organisée en décembre 2013. Cette démarche prospective sera prolongée en 2014. Le Pays de Saint-Brieuc fera alors appel aux différents financeurs potentiels pré-identifiés.

Le rapport complet de l'étude sera livré au mois d'Avril 2014 aux différents financeurs et partenaires.

Parallèlement à cette étude, la Coop de Broons et la Chambre d'agriculture ont réalisé des essais culturaux d'orge brassicole dont les résultats en termes de rendement, de taux de protéine et de calibrage ont été satisfaisants, et ce en suivant un itinéraire technique économe en intrants (Cf. Chapitre VI.2.A.3). Le potentiel agronomique de la Baie de Saint-Brieuc pour cette culture a donc été démontré. Reste, pour accroître le développement de cette culture sur le territoire, à en assurer une valorisation au moins équivalente aux cultures substituées. Pour ce faire, le Pays de Saint-Brieuc a organisé des rencontres entre les principales brasseries de Bretagne et 2 coopératives agricoles du territoire. L'objectif était d'échanger autour d'éventuelles contractualisations pour la mise en production d'orge brassicole et le rachat par les brasseurs. Si la première coopérative rencontrée en décembre 2013 ne semble pas disposée à s'investir dans cette filière, la deuxième, rencontrée en février 2014, manifeste un intérêt plus grand qui reste cependant à confirmer.

L'origine de ce projet est en partie liée à la demande des brasseries bretonnes de s'approvisionner localement. Ces dernières ont à plusieurs reprises exprimé leur volonté de s'investir dans cette filière et de,

si nécessaire, concéder des efforts en termes de prix d'achat du malt. Mais la création de l'outil industriel et de la filière afférente, les risques qui s'y rapportent, ne sauraient être portés par une seule catégorie d'acteurs. Il est donc essentiel pour assurer la réussite de cette filière orge brassicole bretonne que l'ensemble des acteurs concerné s'investissent.

VIII.2.B. ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS DE VALORISATION DES PRODUITS DU TERRITOIRE

En 2013, le Pays de Saint-Brieuc a assuré son rôle de cellule de pré-instruction des projets de valorisation pour 12 porteurs de projet. A travers des rencontres ou des entretiens téléphoniques, le Pays de Saint-Brieuc a apporté une aide au montage technique et financier des projets. Ces derniers ont ensuite été présentés aux membres du comité de pilotage du volet économique ainsi qu'au bureau de la CLE. Les projets ainsi que les avis formulés ont ensuite été soumis aux membres du comité technique régional.

Depuis, 2012, 11 projets, portés par des agriculteurs et des associations principalement, ont fait l'objet d'un accord de subvention, ce qui représente une subvention potentielle de 130 000 € sur 2 ans.

Soulignons que les perspectives 2014 ne sont pas très encourageantes car, jusqu'à présent, aucun projet ne nous a été soumis. Il est donc impératif de remobiliser les différents acteurs économiques du territoire afin de poursuivre et d'amplifier la dynamique de projet initiée en 2012 et 2013. Pour ce faire, le territoire est en attente de la diffusion, par les financeurs, d'un Appel à Manifestation d'Intérêt à l'échelle régionale. Cette communications permettra, espérons-le, de mobiliser certaines structures économiques du territoire (coopératives, entreprises de l'agroalimentaire), absentes de la démarche jusqu'à présent.

VIII.2.C. COMMUNICATION AUPRES DU GRAND PUBLIC-APPROCHE GASTRONOMIE

Afin d'élargir le public sensibilisé aux produits locaux et aux engagements des agriculteurs dans le plan de lutte contre les algues vertes, il avait été décidé en 2013 de conduire des actions de communication envers le grand public.

Il a été choisi de mener cette action à travers la thématique de la gastronomie. Un partenariat a donc été créé avec la Cité du Goût et des Saveurs de Ploufragan (émanation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Côtes d'Armor).

Au total sur 2013, 3 ateliers culinaires ont été organisés sur le territoire du Pays de Saint-Brieuc : un atelier pour la presse et les partenaires, un atelier sur le marché de Saint-Brieuc, un atelier sur un marché de noël fermier à Plestan. Le principe des ateliers était le suivant : un chef cuisinier prépare devant les convives des recettes simples, élaborées à base de produits issus d'exploitations engagées à améliorer leurs pratiques agricoles dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes de la baie de Saint-Brieuc.

Pour chacun de ces ateliers, des fiches recettes ont été distribuées et l'exposition sur le plan de lutte contre les algues vertes de la baie de Saint-Brieuc a été présentée.

Le bilan de ces actions de communication est satisfaisant. Les animations ont été appréciées du grand public qui a manifesté son intérêt pour l'origine et la qualité des produits proposés par le chef. L'engouement pour les fiches recettes distribuées au cours de l'atelier a été un autre signe de satisfaction du public. A noter également que les trois évènements ont été bien relayés par la presse locale.

Le constat concernant l'impact de cette action sur les producteurs du plan algues vertes est le même que pour l'action autour de la restauration collective : des démarches d'engagement dans le plan ont pu être accélérées chez certains producteurs, grâce à la perspective de valorisation de leurs produits démontrée à travers les ateliers culinaires.

En mettant en avant les producteurs engagés dans des évolutions de pratiques, ces animations ont contribué à valoriser les efforts réalisés par les acteurs agricoles de la Baie de Saint-Brieuc auprès du grand public. Ces actions seront reconduites en 2014.

Il est important de souligner enfin que toutes ces actions ont pour objectif de contribuer à modifier progressivement les comportements d'achat des différents consommateurs du territoire (collectivités, citoyens,...) et que de ce fait, il ne peut s'agir que d'actions d'accompagnement et de sensibilisation sur le

long terme, qu'il sera nécessaire de poursuivre au-delà du calendrier du plan de lutte contre les algues vertes.

IX. VOLET ASSAINISSEMENT

IX.1. Assainissement Collectif

La carte ci-dessous (Figure 36) récapitule l'avancement des travaux concernant les stations visées par les objectifs de la Charte de territoire. 7 opérations sont effectives fin 2013 dont la suppression des stations de Trémuson, La Méaugon et Plerneuf et leur raccordement à la STEP de St-Brieuc. Les nouvelles installations de Planguenoual et Plestan sont également en service ainsi que le délestage de Landéhen vers Maroué. D'autres travaux sont prévus en 2013 et 2014. Une solution définitive est toujours recherchée concernant la STEP de Coëtmieux.

La nouvelle station de Binic, en service depuis la fin de l'été 2013, a connu une période de « rodage » plus longue que prévue et des relargages d'azote sous forme ammoniacale sont détectés à l'aval (Cf. chapitre XII.1).

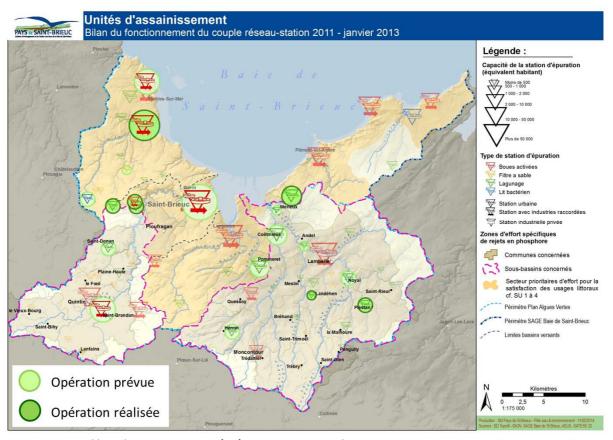


Figure 36 : Carte d'état d'avancement au 31/12/2012 des travaux prévus dans le cadre du PLAV sur les Stations ns de Traitement des Eaux Usées (STEU) du territoire, Source : DDTM 22 / AELB, Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

On retrouve le détail des opérations et de leur avancement dans le tableau qui suit (Figure 37) :

BV	Opération	maître d'ouvrage	Echéancier prévision- nel	Avancement (au 01/02/14)
Ic	Nouvelle station d'épuration de Binic	Binic	Eté 2013	En service
Ic	Suppression STEP de Tréméloir	SBA	Etude faisabilité 2012	Projet en suspens dans l'attente du Schéma Directeur Assainissement qui va démarrer au printemps 2014 (2 ans)
Ic	Schéma directeur d'assainissement	St Quay Px	2011	En cours – fin courant 2014
Ic	Etude d'incidence pour la modernisation de la STEP de Plouvara	Plouvara	Fin de l'étude fin 2011	Transfert sur la STEP de Châtelaudren en 2014
Gouët	Suppression STEP de Trémuson	SI Boëgan	automne 2011	Mise en service 12/11
Gouët	Suppression STEP de La Méaugon	SI Boëgan	automne 2011	Mise en service 12/11
Gouët	Suppression STEP de Plerneuf	SI Boëgan	automne 2011	Mise en service 12/11
Gouët	Extension STEP de Saint-Donan	SBA	2012	Projet en suspens dans l'attente du Schéma Directeur Assainissement qui va démarrer au printemps 2014 (2 ans)
Gouët	Modernisation STEP de Saint- Brandan	Saint- Brandan	2012	Dossier Loi sur l'Eau en cours – Mise en service 2ème trimestre 2014
Gouët	Modélisation du réseau de Saint Brieuc	SBA	Fin 2012	Fin 2015/début 2016 en fonction de l'avancement du schéma directeur EU communautaire sur l'ensemble des communes (lancement en 2014).
Gouët	Contrôle des branchements	SBA		Opéré sur le secteur de Pordic pour avancer sur la thématique de la réduction des eaux claires parasites
Gouët	Travaux bactério sur Plérin	SBA		Travaux réalisés sur Plérin en lien avec l'enjeu de la qualité des eaux de baignades (gainage réseau EU sur la rue des Rosaires)
Gouessant	Suppression STEP Andel et Noyal raccordement STEP Lamballe	Lballe-Cté	à l'étude	Noyal : effectif depuis juillet 2012 Andel : travaux en cours – mise en service printemps 2014
Gouessant	Nouvelle STEP de Planguenoual	Planguenoual	2011	Mise en service effective
Gouessant	Nouvelle STEP de Plestan	Plestan	2012	mise en service effective fin 2012
Gouessant	Délestage STEP de Landehen vers STEP de Maroué	Lballe-Cté	2011	Effectif
Gouessant	Transfert total ou partiel des eaux usées de Pommeret, Coëtmieux et Morieux vers la STEP d'Yffiniac	Lballe- Cté/SBA	2012	Solution abandonnée : étude en cours pour 2 outils Pommeret/Quessoy en Coëtmieux/Morieux. En l'attente : - Lagune de Morieux : essais de traitement tertiaire de juillet à décembre2013, - Lagune de Coëtmieux : dopage par turbines rapides depuis 2013
Gouessant	Nouvelle STEP de Hénon	Hénon	Fin 2013	Autorisation – consultation entreprises en cours – mise en service 2ème semestre 2014

Figure 37 : Etat d'avancement détaillé des opérations concernant l'assainissement collectif prévues dans le Volet Assainissement de la Charte de territoire (en vert : opérations réalisées, en bleu : en préparation), Source : DDTM 22, AELB

IX.2. ASSAINISSEMENT AUTONOME

En ce qui concerne l'avancement des opérations sur l'assainissement autonome, le détail est présenté dans le tableau ci-dessous pour chacune des collectivités concernées. Toutes les opérations sont en cours, le nombre des dispositifs éligibles à l'issue des diagnostics a été affiné et les Programmes d'Intérêt Général et les conventions de financement sont en cours de construction ou de mise en œuvre par toutes les EPCI compétentes concernées. Les réunions d'information se déroulent depuis 2013 afin de recueillir les candidatures des particuliers.

BV	SPANC	Etat d'avancement (01/02/14)
Ic	Lanvollon Plouha	Affinage des ANC éligibles. Aucun dispositif éligible. <u>Pas de suite à donner</u>
Ic	CC Sud Goelo	Diagnostics achevés. La CDC SUD GOELO a décidé d'engager un démarche globale sur le périmètre « algues vertes ». Délibérations du 10 juillet 2013 pour la réhabilitation des ANC et pour autoriser le Président a signer la convention avec l'AELB. Finalisation de la base de données des ANC éligibles. Embauche d'un agent à partir du 6 janvier 2014 sur une mission de 12 mois pour mener à bien cette opération sur 2014. envoi des premiers courriers auprès des pétitionnaires en janvier 2014
Ic	Leff Communauté	Diagnostic achevé (80 installations éligibles). Délibération le 12/06/12 pour modification statuts. Délibération fin février 2013 pour validation des conventions de mandat avec AELB. Une réunion d'information pour les 80 riverains concernés (25 foyers présents). 7 dossiers avec accord démarrage travaux par AELB
Gouët	Quintin communauté	Délibération 21/11/11. 440 propriétaires potentiels contactés avec 185 personnes intéressées. Délibérations signature convention de mandat et modification des statuts 4 avril 2012. Réunions publiques réalisées en novembre 2012 pour informer les propriétaires du programme. • 19 dossiers en cours d'instruction. 51 dossiers déposés à l'Agence de l'Eau dont 42 accords de principe délivrés. • 26 installations réhabilitées dont 17 dossiers en attente du versement de l'Agence de l'Eau
Gouët	CC Puissance	Restitution de l'étude diagnostique le 13/01/2012. Délibération de modification de statuts le 25/04/2012 . Environ 60 dispositifs éligibles, 20 contacts effectifs. • 4 dossiers en instruction. 8 dossiers déposés à l'Agence de l'Eau avec accords de principe délivrés. • 1 installation réhabilitée.
Gouët/Anse d'Yffiniac	St Brieuc agglomération	 D'une manière générale: 527 usagers sollicités au titre de ce programme (dont les installations présentent un rejet d'eaux vannes dans le milieu superficiel). Intégration au programme des projets de réhabilitation concernant des installations présentant un rejet d'eaux ménagères en surface, sur demande des usagers (communication du programme effectuée sur demande et au cas par cas) Les demandes d'accompagnement: 164 dossiers de demande de subvention déposés à l'Agence de l'Eau. 116 accords de principe délivrés par l'Agence de l'Eau Le versement des aides: 51 installations réhabilitées. Parmi celles-ci, 28 dossiers attente du versement de l'Agence de l'Eau, en vue de la restitution aux usagers.
Gouessant/ Anse d'Yffiniac	Lamballe communauté	Diagnostics achevés : 1 364 ANC éligibles. Convention de Mandat adressée à l'Agence de l'Eau avec les 6 premiers dossiers. Communication initiée à l'automne 2013 et renforcée début 2014 (estimation maxi : 700 ANC éligibles volontaires)
Gouessant /Flora	CC Côte de Penthièvre	Convention de mandat signée avec l'AELB en août 2012 correspondant après affinage à : • 64 ANC sur le périmètre « algues vertes baie de St Brieuc » • pour mémoire : 11 ANC sur le périmètre « algues vertes baie de la Fresnaye » • 192 ANC hors algues vertes (enjeu bactériologie du SAGE) Courrier envoyé à chaque propriétaire éligible pour l'informer de la démarche en septembre 2012 - 14 dossiers ont été acceptés par l'AELB en 2013 - 5 installations ont été réhabilitées en 2013
Gouessant	CC Moncontour	Convention de mandat signée le 01/06/12 par la CDC et l'AELB. Réunions publiques et permanences effectuées en décembre 2012 et début 2013. Estimation de 650 ANC éligibles 59 Dossiers ANC envoyés à l'Agence de l'Eau sur le périmètre du PLAV de la baie de St Brieuc. 32 dossiers en cours d'instruction.

BV		SPANC	Etat d'avancement (01/02/14)
Goue	essant	CC Arguenon Hunaudaye	Programme algues vertes opérationnel depuis le 01/01/2013 2013 : 9 dossiers validés par l'Agence de l'Eau. (travaux en cours) 2014 : 6 dossiers en cours d'instructions – une dizaine supplémentaire pressentie en cours d'année. Février 2014 : Relance par courrier d'une information sur le programme auprès des propriétaires d'installations potentiellement éligibles (environ 350 ANC).

Figure 38 : Etat d'avancement des opérations du Volet Assainissement de la Charte de Territoire concernant l'assainissement non collectif (en vert : opérations lancées, en bleu : en préparation), Source : AELB/Conseil Général 22

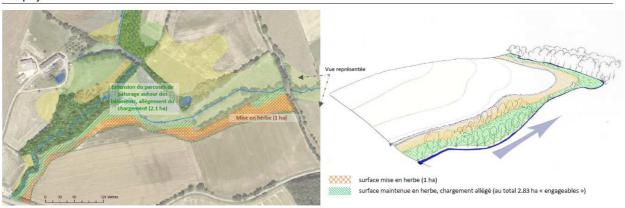
X. AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES

En 2013 deux projets d'aménagement « pilotes » à vocation de reconquête des zones humides cultivées et/ou drainées ou asséchées ont vu le jour sur le sous-bassin du Gouranton, affluent du Gouessant marqué par un très fort taux de drainage des terres agricoles.

Ce projet résulte d'un travail des équipes de la Communauté de communes de la Côte de Penthièvre, en charge des actions sur ce sous-bassin en collaboration avec le Syndicat Mixte du Pays de St-Brieuc (réflexion sur la conception des aménagements). L'année hydrologique 2013-2014 constituera la première année de test de leur fonctionnement et de leur appropriation par les exploitants. Deux autres projets sont prévus sur le même sous-bassin et d'autres aménagements, sur les mêmes principes sont en train de voir le jour sur les autres bassins.

Aménagement N°1: projet de mise en herbe d'environ 1 ha de zone humide cultivée, blocage des écoulements en amont *(réalisation : 1,45 ha mis en herbe)*.

Etat projeté



Réalisation 2013





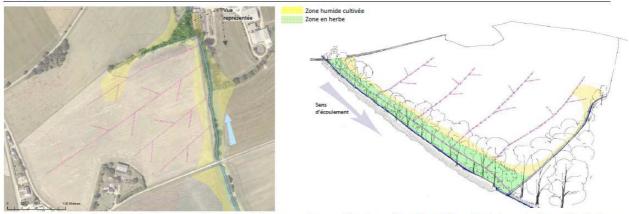


Aménagement N°2: projet de mise en herbe/plantation d'environ 1,6 ha de zone humide cultivée, interception des drains existants, restauration des capacités de tamponnement de la zone (réalisation : 0,45 ha mis en herbe, 0,9 ha dé-drainés et plantés).

Exemple N°2 de situation « complexe »:

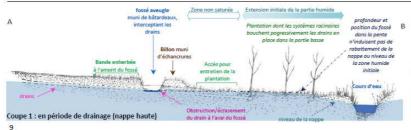
Exemple du projet chez J.M. Benoît (Cf. visite terrain du 23/11/2012):

Etat initial



Le projet pour l'exploitant consiste à intercepter les drains existants et à en tamponner le flux avant connexion au cours d'eau, de convertir la partie basse de la parcelle en boisement adapté aux conditions humides (frênes, chênes dans les situations favorables, saules....).

Proposition d'aménagement drains

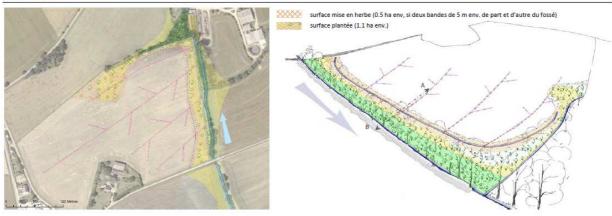


Positionné en amont de la partie humide, en « zone sèche », le fossé aveugle intercepte les drains, mais ne draine pas la partie humide.

Un dispositif de ralentissement du ruissellement de surface est mis en place en amont du fossé. Dans l'hypohèse d'une bande enherbée (Cf. schéma), cela peut permettre en outre un accès pour l'entretien.

La profondeur du fossé est fonction de la profondeur des drains qu'il doit intercepter. Le fossé a un tracé parallèle aux courbes de niveau afin d'éviter les zones d'accumulation. Des bâtardeaux amovibles sont répartis sur son long afin de maximiser le temps de séjour, de favoriser l'infiltration. Des dipositifs de surverses (échancrures dans le billon) permettent d'évacuer les à-coups hydrauliques. Leur mise en fonctionnement vise à être la plus limitée possible.

Etat projeté



Réalisation 2013



XI. BILAN FINANCIER

Le présent bilan financier n'intègre que les éléments du volet préventif du Plan de Lutte contre les Algues Vertes de la Baie de Saint-Brieuc. Les éléments détaillés ci-dessous ne tiennent pas compte des coûts liés au ramassage des échouages. Les dépenses et financements liés aux volets assainissement collectif et individuel ne sont pas non plus comptabilisés. Ils font appel à d'autres dispositifs des partenaires financiers et n'ont pas fait l'objet de programmation spécifique dans le cadre du plan.

Au 31 décembre 2013, les dépenses totales engagés pour les différentes actions du Plan de Lutte s'élevaient à 8,5 M€. Le graphique ci-dessous détaille les différents postes de dépenses.

Dépenses liées au Plan de Lutte contre les Algues Vertes de la Baie de Saint-Brieuc (en K€)

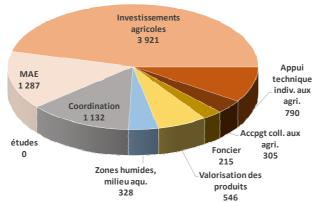


Figure 39 : Détail des dépenses engagées dans le cadre du Plan de Lutte contre les Algues Vertes de la Baie de Saint Brieuc, Source : DRAAF Bretagne, Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

Le poste de dépense le plus important correspond aux investissements réalisés dans les exploitations. Ce poste comprend les investissements aidés (Cf. Chapitre V.2) mais également les dépenses engagées sur les exploitations pour la résorption du Phosphore qui atteignent à eux seuls 1,95 M€ sur la période.

Les montants attribués à la coordination du Plan intègrent les dépenses liées à la cartographie des espaces stratégiques et des réseaux d'écoulement des eaux. Les coûts de la restitution de ces cartes aux exploitants agricoles figurent dans le chapitre « zones humides, milieux aquatiques ».

L'appui technique individuel aux agriculteurs correspond presque exclusivement aux dépenses engagées pour réaliser les diagnostics.

Participation des partenaires au coût du Plan de Lutte contre les Algues vertes de la Baie de Saint-Brieuc (en K€)

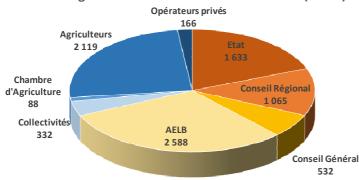


Figure 40 : Détail des participations financières des acteurs du Plan de Lutte contre les Algues Vertes de la Baie de Saint Brieuc, Source : DRAAF Bretagne, Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

Les agriculteurs financent les trois quarts des dépenses restant à la charge des acteurs du territoire en particulier via les travaux liés à la résorption phosphore et les investissements en matériel.

Deux tiers des financements sont assurés par les partenaires financiers que sont l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général des côtes d'Armor. Une analyse de la répartition de

ces fonds est présentée sur la Figure 41 :

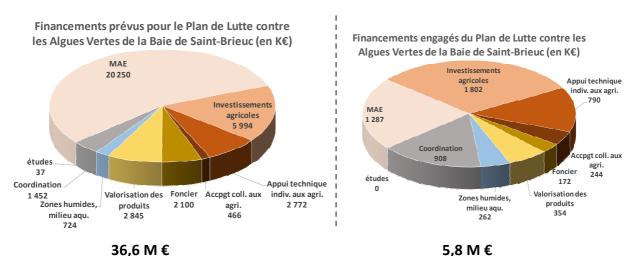


Figure 41 : Comparaison des financements publics prévus et engagés au 31/12/2013 dans le Plan de Lutte contre les Algues Vertes de la Baie de Saint Brieuc, Source : DRAAF Bretagne, Pays-de Saint-Brieuc - SAGE

Les financements publics prévus (hors collectivités du territoire) pour l'ensemble des actions préventives agricoles atteignaient 36.6 M€. Au 31 décembre 2013, seuls 5.8 M€ étaient engagés, soit à peine 16 %.

Cette sous consommation des crédits s'explique par le retard pris dans la mise en œuvre du Plan de Lutte mais surtout par la sous-consommation des financements alloués aux mesures agro-environnementales.

Le financement initial prévoyait également que 35 % des diagnostics soient des diagnostics approfondis nécessitant 2 jours complets (pour un coût de 900 €). Finalement, la quasi-totalité des diagnostics ont été financés sur la base d'une journée et demie soit 675 € (les premiers ont été financés sur la base d'une seule journée pour 450 €).

La part relative liée à la coordination, à l'appui technique et aux cartographies, travaux préalables à l'engagement des exploitants est pour l'instant plus importante que prévue du fait du calendrier de déploiement des actions.

Il reste donc suffisamment de fonds pour poursuivre la mise en œuvre du Plan de Lutte et en particulier un accompagnement plus poussé des agriculteurs. Cela est d'autant plus vrai que les lignes de financement d'actions sous réalisées, selon le principe de « fongibilité » retenu au lancement du plan, doivent pouvoir abonder les besoins exprimés sur les actions plus sollicitées.

XII. POINT SUR LES FLUX D'AZOTE ET LES ECHOUAGES

XII.1. POINT SUR LES PERCENTILES NITRATES ET LES FLUX D'AZOTE AUX EXUTOIRES

Les percentiles 90 des concentrations en nitrates calculés en 2011 et 2012 (années calendaires) pour les 4 points de suivis de la Charte de territoire montraient une évolution très positive. L'année 2013, année de reprise des précipitations, du lessivage et des écoulements montre un rebond de ces percentiles à des valeurs supérieures à celles de 2011 mais inférieures (ou égale, pour le Gouët) à celles de 2010. La tendance, sauf accident, reste donc favorable à l'atteinte des objectifs en 2015 sur tous les cours d'eau (Cf. Figure 43).

BV	Année	2007- 2008	2009	2010	2011	2012	2013	Objectif 2015
GOUESSANT	Nbre de mesures	22	21	22	24	24	21	22
à ANDEL	Producteurs		l a					
4168140	Quantile 90 en mg/l	52,9	51,4	49,8	44,4	42,4	47,1	40,03
GOUET à St-	Nbre de mesures	12	12	12	12	12	12	12
JULIEN	Producteurs							
4170500	Quantile 90 en mg/l	41	41	37	34	33	37	31,7
URNE à	Nbre de mesures	41	48	48	48	50	51	41
Magenta	Producteurs	DTARS/SRA						
4168256	Quantile 90 en mg/l	50	45	45	39	36	43	38
I C à Binic 4171120	Nbre de mesures	28	30	30	12	12	12	28
	Producteurs	DDTM22/SMEGA						
	Quantile 90 en mg/l	65	60	59	51	45	54	48,5

Figure 42 : Percentiles 90 aux points de mesures fixés dans le cahier des charges de l'appel à projet du Plan de lutte contre les algues vertes, Source : AELB, Lamballe Communauté, St-Brieuc Agglomération, SMEGA, DTARS 22, Pays de Saint-Brieuc - SAGE

Le Gouët, du fait de son inertie particulière, le Gouessant, du fait de sa réactivité aux précipitations seront les bassins pour lesquels l'atteinte des objectifs à 2015 risque d'être la plus difficile. Sur les autres bassins, la tendance est très largement favorable et ce malgré la hausse constatée en 2013.

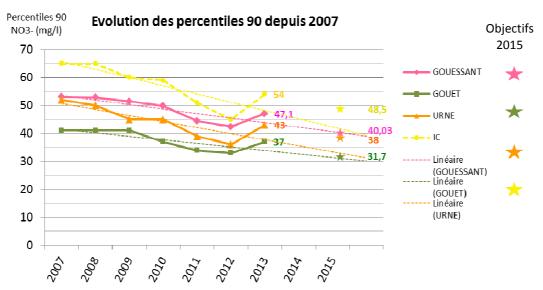


Figure 43 : Evolution des percentiles depuis 2007 et tendance par rapport à l'objectif 2015, Source : AELB, Lamballe Communauté, St-Brieuc Agglomération, SMEGA, DTARS 22, Pays de Saint-Brieuc - SAGE

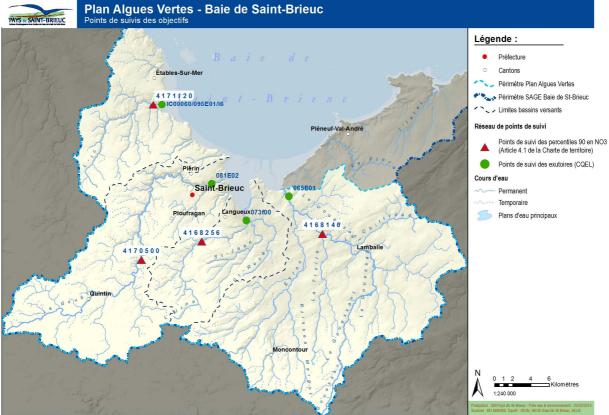
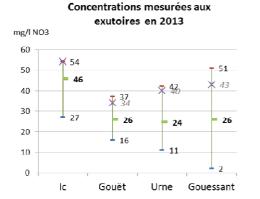


Figure 44 : Localisation des points de suivi en nitrates, Source : Pays de Saint-Brieuc - SAGE

Les données suivantes montrent les résultats des suivis aux points exutoires des bassin-versants (points de suivis du réseau de la Cellule Qualité des Eaux Littorales – CQEL de la DDTM 22) permettant une estimation des flux vers la baie³.



		Ic	Gouët	Urne	Gouessant
^	Valeur du percentile 90 au point de suivi défini dans la Charte de Territoire	54	37	43	47.1
	Valeur du percentile 90 à l'exutoire	54	34	40	43

Figure 45 : Percentiles 90, moyennes, minimums et maximums annuels des concentrations en nitrates aux exutoires en 2013, Source : CQEL 22, Pays de Saint-Brieuc - SAGE

Les valeurs des percentiles aux exutoires sont identiques pour l'Ic, le point de suivi étant le même. Par contre, les valeurs aux exutoires sont inférieures pour les autres cours d'eau du fait de la localisation très en amont des points de suivis retenus dans la Charte de territoire pour les objectifs en percentiles : les portions de bassin non pris en compte sont globalement moins chargées en nitrates et assurent une dilution avant l'exutoire.

SAGE/PLAV - Bilan Annuel 2013

³ En 2013, ces suivis ont été incomplètement réalisés : les concentrations en azote oxydable (NTK) et en nitrites permettant d'estimer le flux d'azote organique n'ont pas été analysées pour les prélèvements d'avril à août, rendant impossible une estimation de ces flux d'azote sous forme organique pour 2013. Deux valeurs manquantes sur l'Urne (prélèvement du mois d'août) en nitrates et en ammoniaque ont été extrapolées selon la méthode de régression linéaire, à partir des valeurs mesurées en juillet et septembre.

Les flux annuels d'azote (N-NH4 et N-NO3) estimés aux exutoires en 2013 sont en hausse par rapport à 2011 et 2012, années de flux particulièrement bas (en-deçà ou proche de l'objectif fixé par le SAGE à 2027). La reprise des débits amorcée en 2012 s'est poursuivie en 2013 pour retrouver une hydraulicité annuelle à 1.2, identique à celle de 2010. Le flux annuel estimé en 2013 est de 2 095 T. S'il remonte fortement par rapport aux années exceptionnelles de 2011 et 2012, à l'hydraulicité très faible (respectivement de 0.45 et 0.72), il est inférieur de 12 % à celui de 2010 (2 368 T), de 29% à celui de 2004 (2 946 T), et de 47 % à celui de 2000 (3 936 T), années d'hydraulicité équivalente : la dynamique d'appauvrissement de la nappe et de diminution des flux se poursuit.

Les flux pondérés (corrigés de l'hydraulicité), qui permettent de dégager une tendance plus indépendante de l'hydrologie particulière de l'année, montrent, après une relative stabilité en 2011 et 2012, une hausse en 2013, pour atteindre une valeur proche de l'objectif fixé par le SAGE à horizon 10 ans (1 750 T). De l'azote « stocké » dans le bassin en 2011 et 2012 a très probablement été « relargué » en 2013.

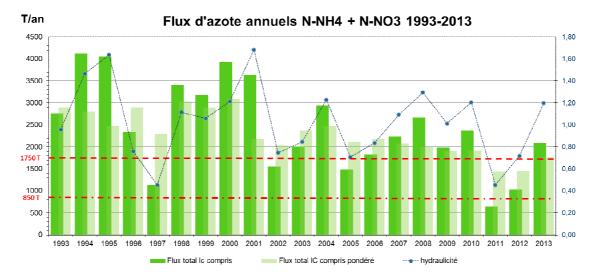
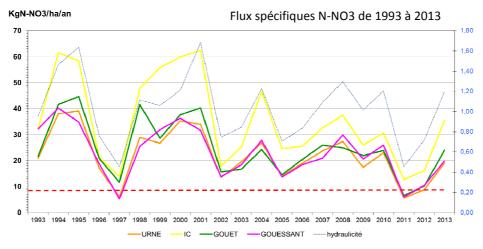


Figure 46 : Evolution des flux annuels cumulés d'azote (N-NO3 et N-NH4) évalués à l'exutoire des principaux cours d'eau (Ic, Gouët, Urne et Gouessant), Source : CQEL 22, Pays de Saint-Brieuc - SAGE

Les flux spécifiques, c'est-à-dire rapportés à l'hectare de bassin-versant, d'azote <u>sous forme de nitrates</u> cette fois (la forme N-NO3 représente en moyenne 90% sur la période observée du flux « total » d'azote N-NO3+N-NH4), après une chute spectaculaire en 2011, remontent en 2013 vers des valeurs inférieures à celles de 2010 pour l'Urne (19 kg/ha) et le Gouessant (20 kg/ha), égale pour le Gouët (24 kg/ha), mais supérieure pour l'Ic (35 kg/ha)... Ce bassin au profil inversé (les valeurs de concentration les plus fortes en 2013 accompagnent les mois de débit les plus élevés) résiste moins bien que les autres à la reprise des écoulements.



— — Objectif 2027 (90% en moyenne de 850 T pour les 90 600 ha de SAU des 4 BV soit 8,4 kg/ha de bassin-versant)

Figure 47 : Evolution comparée des flux spécifiques d'azote nitrate (N-NO3) des différents bassins-versant entre 1993 et 2013, Source : Source : CQEL 22, Pays de Saint-Brieuc - SAGE

En termes de flux « printaniers » (flux de mai à septembre), directement responsables du développement des marées vertes dans la baie (Cf. travaux du CEVA et Bilan des connaissances scientifiques sur les causes de prolifération de macro-algues vertes, mars 2012), l'évolution constatée sur les années récentes, en lien avec une hydrologie très favorable, se poursuit en 2013.

La reprise des écoulements n'est en effet intervenue en 2013 qu'en fin d'automne et les débits printaniers ont été encore une fois très bas (l'hydraulicité du printemps 2013 est de 0.7, inférieure à celle de 2012). Le printemps 2013 (avec un flux estimé de 174 T) est donc le quatrième printemps consécutif avec des valeurs de flux proches (voir inférieure pour 2011) de l'objectif du SAGE à 2027 (130 T), objectif jugé susceptible de limiter le développement des algues dans la baie. On observe par contre de nouveau en 2013 la présence d'un flux d'ammoniaque, flux très limité depuis 2005, à priori principalement lié aux dysfonctionnements de la station de Binic.

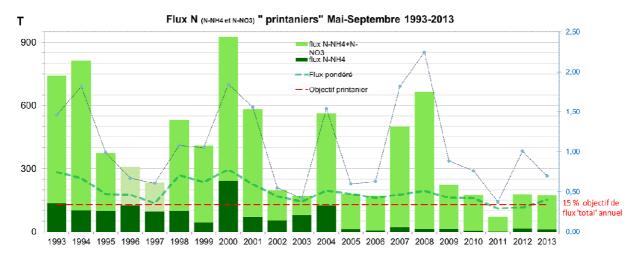


Figure 48: Evolution des flux printaniers cumulés d'azote (N-NO3 et N-NH4) évalués à l'exutoire des principaux cours d'eau entre Mai et Septembre (Ic, Gouët, Urne et Gouessant), Source : CQEL 22, Pays de Saint-Brieuc - SAGE

XII.2. Suivi des echouages

Les évaluations des surfaces couvertes par les ulves réalisées par le Centre d'Etudes et de Valorisation des Algues (CEVA) montrent une année 2013 de nouveau exceptionnelle sur la baie de St-Brieuc, avec les couvertures les plus faibles observées depuis le début des suivis mensuels en 2002.

Sur le fond de baie de St-Brieuc, les évaluations 2013 placent cette année au niveau le plus bas depuis le début des suivis mensuels : - 60 % sur le cumul avril septembre par rapport à 2002-2012 (50 % inférieurs pour juin, 45 % pour juillet et août, 70% pour septembre et 85 % pour octobre).

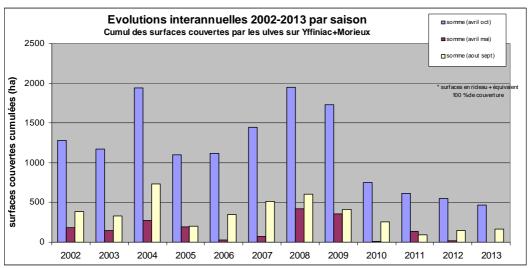


Figure 49 : Evolutions interannuelles 2002-2013 par saison sur le fond de la baie de St-Brieuc, Source : CEVA

Une situation proche de 2011 et 2012 sur le fond de baie avec des couvertures en ulves faibles et cohabitation Pylaiella et ulves en fin de saison :

- démarrage le plus retardé depuis le début des suivis en 2002 (lien avec la situation de fin 2012 : peu d'ulves résiduelles, un hiver dispersif ensuite et des eaux froides jusque tard dans la saison),
- niveau maximum en juin juillet peu élevé puis déclin des ulves en août favorisant l'installation massive de Pylaiella représentant de 50 à 95 % en septembre (selon un gradient Ouest Est).

Sur Binic–Etables, les échouages sont légèrement supérieurs à 2012 mais environ 10 fois inférieurs à la moyenne 2002-2012 sur le cumul d'avril-octobre (Cf. *Figure 50*). En août les échouages très limités comprennent en majorité des algues vertes filamenteuse, en septembre les échouages, de faible extension, étaient dominés par les ulves et en octobre les échouages sont minimes.

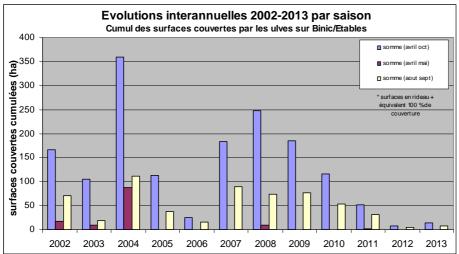


Figure 50: Evolutions interannuelles 2002-2013 par saison sur Binic/Etables, Source: CEVA

XII.3. SUIVI DES RAMASSAGES

Malgré ces faibles échouages, l'année 2013 est marquée par un important effort de ramassage des collectivités qui conduit à un tonnage ramassé de 3 722 T équivalent à celui de 2010. Le pic de ramassage est atteint en juillet, quelques tonnes ont été ramassées en octobre, essentiellement de la *Pylaïella* et non des ulves.

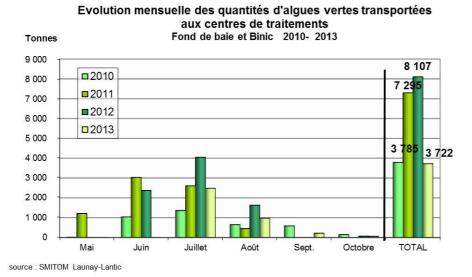


Figure 51 : Evolution mensuelle des ramassages en baie de St-Brieuc 2010-2013, Source : SMITOM Launay-Lantic, Pays de St-Brieuc-SAGE

Il est à noter que de plus faibles tonnages n'abaissent pas forcément les coûts du traitement pour les collectivités qui doivent s'acquitter des coûts forfaitaires annuels lié aux investissements réalisés et aux charges fixes de fonctionnement des outils mis en place (plate-forme de compostage de Launay-Lantic).

XIII. CONCLUSION

Le présent bilan montre :

- que les acteurs du territoire (collectivités, organismes professionnels, exploitants agricoles) se sont fortement investis dans le plan de lutte, perçu comme une opportunité de mener à bien la stratégie qu'ils avaient adopté en octobre 2009 afin de lutter contre les algues vertes en baie de St-Brieuc.
- que les actions menées (cartographie des terres, échanges, diagnostics, animation, coordination, sensibilisation, expérimentation, émergence et conduite de projets...) représentent d'ores et déjà une somme de travail colossale, complexe, qui a pris pour être menée à bien, comme on pouvait le présager, plus de temps que prévu,
- que, s'il est quasiment impossible d'atteindre la mobilisation de 100% des exploitants du territoire au vu des situations particulières de chacun (Cf. exploitations « comptées à part »), les taux d'engagements dans la démarche d'ores et déjà acquis grâce à la mobilisation conjointe et solidaire de tous les acteurs sont extrêmement satisfaisants.

Ces éléments, au vu des particularités et des dimensions du bassin de la baie de St-Brieuc et dans la mesure également où ce bilan à 2 ans constituait une évaluation de la dynamique d'engagement, conduisent à considérer la mise en œuvre de la charte de territoire comme un succès.

Les diagnostics individuels réalisés permettent également d'ajuster le diagnostic initial mené en amont de la Charte de territoire : la présence sur le bassin de certaines pratiques à risque comme le retournement de prairies à l'automne, le surpâturage (« parcelles parkings ») ou la mise en culture de zones humides a été manifestement surestimée. A contrario les successions maïs-maïs apparaissent au final plus répandues que prévu.

En ce qui concerne la dynamique d'atteinte des objectifs territoriaux à 2015, le bilan est nuancé et l'atteinte des objectifs nécessitera durant les deux prochaines années un effort accru de la part de l'ensemble des acteurs.

Toutefois, le contexte plus large et des signaux plus ou moins contradictoires (réforme de la PAC, cours des céréales, fin programmée des quotas, révision des dispositifs réglementaires et normatifs en cours de route) a largement influé sur les évolutions attendues en réduisant, par manque à la fois d'un message clair et de visibilité suffisante, la capacité des acteurs à s'engager dans des évolutions à long terme.

Ce bilan fait également apparaître que de nombreuses évolutions, plus profondes, des assolements et des systèmes de productions n'auront lieu que dans la mesure où elles sont très largement incitées et facilitées. Cette facilitation interroge tout à la fois les logiques administratives et les filières économiques en place, de façon à ce que ces évolutions soient intégrées aux projets de développement des filières et favorisées par les dispositifs de planification aux différentes échelles.

A ce sujet, le déploiement des actions du volet économique a montré que des situations initialement perçues comme bloquées pouvaient évoluer. Mais la capacité de portage et d'initiative des collectivités territoriales en la matière connaît à ce jour certaines limites...

Il est enfin nécessaire, afin de poursuivre et d'amplifier les engagements initiés, mais également de sécuriser les engagements déjà pris, de valoriser les efforts faits et de sortir des logiques d'amalgame et de dénigrement systématique. Il s'agit de montrer que l'agriculture qui s'engage avec ambition et fournit les preuves tangibles de cet engagement bénéficie d'une image rénovée, qu'elle est respectée et soutenue par l'ensemble des acteurs.

En termes de résultats, les concentrations dans les principaux cours d'eau, malgré le rebond observé en 2013, sont dans une dynamique positive, et dans la trajectoire des objectifs fixés à 2015. Les flux printaniers responsables du phénomène sont, depuis 5 années consécutives, les plus bas observés depuis les années 1990. Enfin les marées vertes sont réduites à leur plus bas niveau depuis le début des estimations (-60 % en 2013).

Ces signaux positifs doivent encourager les acteurs à poursuivre et ne pas relâcher leurs efforts, afin que ces amélioration se poursuivent et s'amplifient jusqu'à atteindre les objectifs à long terme qui ont été fixés par la Commission Locale de l'Eau dans le SAGE arrêté le 30 janvier dernier.